



ACADEMIE  
DE POITIERS

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## DÉLÉGATION ACADEMIQUE À L'ACTION CULTURELLE

Rapport d'activité 2024 2025



*"Pratiquez n'importe quel art, la musique, le chant,  
la danse, le théâtre, le dessin, la peinture, la  
sculpture, la poésie, la fiction, les essais, le  
reportage, peu importe que ce soit bien ou mal,  
non pas pour obtenir de l'argent et de la gloire,  
mais pour faire l'expérience du devenir, pour  
découvrir ce qu'il y a en vous, pour faire grandir  
votre âme."*

**Kurt VONNEGUT**

Essayiste, dessinateur, éditorialiste, dramaturge,  
poète et romancier américain

# ACADEMIE DE POITIERS

Bilan de l'éducation artistique et culturelle  
2024-2025

## SOMMAIRE

Introduction.....	6
A. Les indicateurs de suivi 2024-2025 adossés aux Politiques Prioritaires du Gouvernement de 2022 .....	13
1) La couverture EAC des élèves .....	13
2) La participation au recensement dans les 1 <sup>ers</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés .....	16
3) La couverture pass Culture .....	19
4) La réservation pass Culture .....	21
B. Quelques indicateurs de suivi complémentaires.....	23
1) Le budget de la part collective du pass Culture.....	23
2) Les offres proposées sur le pass Culture.....	24
3) La part individuelle du pass Culture .....	25
C. Le label 100 % EAC et les CTEAC de l'Académie .....	26
1) Le label 100% EAC .....	26
2) Les Contrats Territoriaux d'Éducation Artistique et Culturelle .....	27
D. Les moyens de l'action artistique et culturelle .....	29
1) L'organigramme de la DAAC .....	29
2) Le budget académique de l'Éducation Artistique et Culturelle.....	33

E. Les actions artistiques et culturelles.....	34
1) La représentation des élèves dans les différents domaines culturels en 2024 2025 ..	34
2) Quelques actions culturelles académiques de référence .....	36
3) Les enseignements artistiques et culturels .....	50
F. L'information en 2024-2025 .....	56
G. La formation .....	58
1) Les Pôles de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle .....	58
2) La formation continue consacrée à l'éducation artistique et culturelle .....	59
H. L'EAC, une réflexion à l'échelle régionale .....	61
1) Articulation entre les trois académies .....	61
2) Principes et évolution possible du Service Interacadémique .....	62
3) Feuille de route 2025-2027 .....	63
Éléments de synthèse en guise de conclusion .....	65



# Introduction

## **L'objectif du 100 % EAC : offrir à chaque élève une éducation artistique et culturelle**

### **Qu'est-ce que le 100% EAC ?**

L'objectif « 100% EAC » est une politique publique qui mobilise un ensemble d'acteurs et de moyens pour permettre à tous les élèves du territoire national d'être, au cours de leur scolarité, en contact avec des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Cette politique participe de la conviction que les arts et la culture favorisent l'épanouissement personnel, la capacité à penser et à faire des choix par soi-même, et contribuent à l'expression de chacun dans sa singularité.

L'objectif « 100% EAC » s'appuie sur les 10 articles de la **Charte pour l'éducation artistique et culturelle** proposée en 2016 par le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC) qui en rappelle le droit pour tous, la nécessité, les piliers (pratiques, rencontres, connaissances), ainsi que les moyens mobilisables et enfin les partenaires.

### **Les trois piliers qui définissent l'EAC sont :**

- **la pratique culturelle ou artistique** qui offre un espace privilégié d'expression comme d'écoute, crée du lien et favorise les dynamiques collectives tout en confortant la confiance en soi des enfants et des jeunes. Encore très fortement dépendante du contexte social et géographique pour ce qui concerne le temps familial, son développement à l'école relève d'une véritable exigence d'égalité républicaine ;
- **la rencontre des œuvres, des artistes et des professionnels de la culture** qui encourage une découverte sensible et incarnée du registre artistique, une ouverture sur la diversité des univers esthétiques, des formes d'expression et de création, et stimule la créativité ;
- **l'acquisition de connaissances** qui réconcilie expérience sensible et exercice de la raison, contribue à une formation humaniste et permet un accomplissement personnel autant que social et citoyen.

Espace d'exploration et d'expérimentation, l'éducation artistique et culturelle encourage **une démarche de projets**, imaginés en articulation étroite avec les enseignements, mais toujours coconstruits entre partenaires éducatifs et culturels.

### **Sur quels leviers et quels indicateurs s'appuyer pour atteindre le 100 % EAC ?**

Pour généraliser l'EAC, plusieurs leviers sont activables :

- l'action menée par la DAAC et par le SIA EAC<sup>1</sup> ;
- l'appui des référents culture et le pass Culture (uniquement pour le 2<sup>nd</sup> degré) ;
- les enseignements artistiques renforcés (classes à horaires aménagés, spécialités, options) ;

---

<sup>1</sup> Service Inter Académique pour l'Éducation Artistique et Culturelle. Il comprend les trois académies de la Région Nouvelle Aquitaine, soit celles de Bordeaux, de Limoges et de Poitiers.

- les dispositifs EAC, qu'ils soient d'initiative nationale, régionale, académique ou même départementale ;
- les campagnes d'appels à projets avec cahier des charges et demandes de financements ;
- les contrats de territoire EAC et le label 100 % EAC ;
- les actions de formation à destination des enseignants, des référents culture et des personnels de direction par exemple.

Pour mesurer et analyser la manière dont l'EAC évolue, on dispose de nombreux indicateurs grâce aux campagnes de recensement. Les actions contribuant à l'EAC ont vocation à être recensées dans ADAGE<sup>2</sup> en fonction de trois volets :

- **Le volet vert** : il recense les actions et projets menés en lien avec un enseignement artistique renforcé ;
- **Le volet bleu** : il recense à la fois les projets menés dans le cadre de dispositifs et les projets hors dispositifs avec demandes de financements en réponse à un cahier des charges ;
- **Le volet rose** : ce volet recense tous les autres types d'actions ou de projets mis en œuvre à l'initiative des écoles et des établissements. Pour ce qui concerne le 2d degré, ces actions sont finançables en bonne partie avec la part collective du pass Culture.

La comptabilisation de toutes ces actions permet d'établir le niveau de couverture de l'EAC, qui correspond au pourcentage des élèves touchés dans l'année par *au moins* une action artistique ou culturelle significative. La fiabilité de cet indicateur dépend cependant fortement d'un autre indicateur : celui du niveau de participation des écoles et des établissements à la campagne de recensement. C'est pourquoi ces deux indicateurs sont mis en exergue dans la première partie du rapport.



<sup>2</sup> ADAGE : Application Dédiée A la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle, plateforme numérique de l'éducation nationale

## Les bienfaits de l'éducation artistique et culturelle

Plus la pratique artistique est **régulière et récurrente**, plus elle génère des bénéfices profonds et durables pour ceux qui s'y engagent. Elle permet un développement accru des compétences créatives, cognitives, et émotionnelles, tout en renforçant la confiance en soi et la capacité à collaborer. C'est **dans la persévérance que les effets positifs de l'expérience artistique se révèlent pleinement**, transformant la pratique en un véritable moteur d'épanouissement personnel.

- 1 DÉVELOPPEMENT COGNITIF ET MÉMOIRE
- 2 RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES SOCIALES
- 3 AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES LANGAGIÈRES
- 4 AUGMENTATION DE LA MOTIVATION SCOLAIRE
- 5 DÉVELOPPEMENT DE LA CRÉATIVITÉ ET DE LA PENSÉE CRITIQUE
- 6 BÉNÉFICE POUR LA SANTÉ MENTALE
- 7 RENFORCEMENT DE LA CITOYENNETÉ
- 8 AMÉLIORATION DES RÉSULTATS SCOLAIRES
- 9 DÉVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR
- 10 AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES DE RÉSOLUTION DE CONFLITS
- 11 RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES
- 12 AMÉLIORATION DU VIVRE ENSEMBLE



Figure 1 • Trophées du Prix de l'Audace Artistique et Culturelle

## 1. Développement Cognitif et Mémoire<sup>3</sup>

L'EAC stimule la mémoire à long terme et améliore la concentration grâce à la répétition musicale et au dessin. Les élèves pratiquant une activité artistique voient leur capacité de mémoire augmenter de **20 %** par rapport à ceux qui n'en pratiquent pas.

## 2. Renforcement des Compétences Sociales<sup>4</sup>

Les activités artistiques comme le théâtre favorisent l'empathie, la coopération et la compréhension des émotions des autres. **75 %** des élèves impliqués dans le théâtre scolaire montrent une amélioration significative de leurs compétences sociales.

## 3. Amélioration des Compétences Langagières<sup>5</sup>

La pratique du chant améliore la prononciation, le vocabulaire, et la compréhension syntaxique chez les jeunes. Les enfants participant à des chorales ont en moyenne **30 %** de vocabulaire supplémentaire par rapport aux non-choristes.

## 4. Augmentation de la Motivation Scolaire<sup>6</sup>

L'EAC renforce l'engagement et le plaisir d'apprendre, réduisant ainsi l'absentéisme de **15 %**. Les élèves participant à des activités artistiques sont **4 fois** plus susceptibles d'obtenir des distinctions scolaires.

## 5. Développement de la Créativité et de la Pensée Critique<sup>7</sup>

Les activités artistiques encouragent la pensée divergente, un élément clé de la créativité et de la résolution de problèmes. **91 %** des enseignants affirment que l'EAC améliore la créativité des élèves.

<sup>3</sup> Schlaug, G., et al. (2005). "Music, brain, and recovery: from theoretical concepts to practical applications." *Journal of Stroke Rehabilitation*.

<sup>4</sup> Goldstein, T. R., & Winner, E. (2012). "Enhancing empathy and theory of mind." *Journal of Cognition and Development*.

<sup>5</sup> Tierney, A. T., & Kraus, N. (2013). "Music training for the development of reading skills." *Progress in Brain Research*.

<sup>6</sup> Deasy, R. J. (2002). "Critical Links: Learning in the Arts and Student Academic and Social Development." *Arts Education Partnership*.

<sup>7</sup> Robinson, K. (2006). "Do Schools Kill Creativity?" *TED Talk*.

## **6. Bénéfices pour la Santé Mentale<sup>8</sup>**

La pratique artistique aide à diminuer l'anxiété et à améliorer l'estime de soi chez les adolescents. **70%** des jeunes impliqués dans des projets artistiques rapportent une réduction de leur niveau d'anxiété.

## **7. Renforcement de l'Esprit Citoyen<sup>9</sup>**

Les projets culturels favorisent la compréhension des différences culturelles et renforcent le sentiment de citoyenneté. **85%** des élèves impliqués dans des projets artistiques affirment se sentir plus concernés par des problématiques sociétales.

## **8. Amélioration des Résultats Scolaires<sup>10</sup>**

Les élèves impliqués dans des activités artistiques ont de meilleurs résultats en mathématiques et en sciences, avec une amélioration moyenne de **15%** de leurs scores par rapport aux élèves non participants.

## **9. Développement Psychomoteur<sup>11</sup>**

La danse et les activités théâtrales améliorent la coordination et le contrôle moteur. Les élèves pratiquant la danse voient une amélioration de leur coordination motrice de **25 %**.

## **10. Amélioration des Compétences de Résolution de Conflits<sup>12</sup>**

Le travail en groupe dans des contextes artistiques aide à résoudre les conflits pacifiquement et à favoriser la communication. **60%** des élèves rapportent une meilleure gestion des conflits après leur participation à des activités artistiques.

## **11. Réduction des Inégalités Sociales<sup>13</sup>**

L'accès à l'éducation artistique réduit les inégalités en offrant des opportunités équivalentes de développement pour tous les élèves. **40 %** des élèves issus de milieux défavorisés ayant accès à l'EAC montrent une amélioration significative de leurs performances scolaires.

## **12. Amélioration du Vivre Ensemble<sup>14</sup>**

Les projets artistiques renforcent la cohésion de groupe et l'intégration dans la communauté. **78 %** des élèves impliqués dans des projets collectifs artistiques se sentent plus intégrés socialement.

---

<sup>8</sup> Malchiodi, C. A. (2013). "Art Therapy and Health Care." *Guilford Press*.

<sup>9</sup> Greene, M. (1995). "Releasing the Imagination: Essays on Education, the Arts, and Social Change." *Jossey-Bass*.

<sup>10</sup> Catterall, J. S., Dumais, S. A., & Hampden-Thompson, G. (2012). "The Arts and Achievement in At-Risk Youth." *National Endowment for the Arts*.

<sup>11</sup> : Hanna, J. L. (2008). "A Nonverbal Language for Imagining and Learning: Dance Education in K-12 Curriculum." *Educational Researcher*.

<sup>12</sup> Rabkin, N., & Redmond, R. (2006). "The Arts Make a Difference." *Teaching Artists Journal*.

<sup>13</sup> Ewing, R. (2010). "The Arts and Australian Education: Realising potential." *Australian Council for Educational Research*.

<sup>14</sup> Cohen, M. L. (2007). "The Role of Music in Building Community." *International Journal of Community Music*.

## La feuille de route académique de l'EAC en 2024-2025

---

*« En mettant en images, en son ou en matière des émotions, l'art joue le même rôle que le langage auprès d'un bébé. Il répond à la « pulsion épistémophilique », c'est-à-dire au besoin viscéral du tout petit humain de savoir, comprendre et toucher. » Sylviane GIAMPINO, Psychanalyste et psychologue pour enfant.*

---

Profondément convaincue par les bienfaits de l'éducation artistique et culturelle, la Délégation Académique à l'Action Culturelle de l'académie de Poitiers s'est appuyée sur une feuille de route en trois axes pour orienter son engagement et ses propositions.

- **Structurer**

- Rationaliser et pérenniser l'organigramme de la DAAC de Poitiers : proposition d'entretiens individuels, vus comme des points d'étapes et de soutien dans les missions académiques (1 par trimestre si possible).
- Renforcer les interconnexions professionnelles des conseillers de la délégation au sein du SIA-EAC de la Région Académique Nouvelle-Aquitaine : organisation de réunions trilatérales, 1 par trimestre par exemple.
- Favoriser, fluidifier et densifier les interactions de l'EAC entre les départements et l'académie : organisation de réunions dédiées aux collègues des départements (1 par mois) et de réunions plénières (1 par mois).
- Renforcer l'action et l'identification des missions des référents culture en établissement : proposition d'un rendez-vous bimestriel, élaboration d'une information sur le rôle et les contours de la mission
- Animer le réseau des professeurs relais en service éducatif : proposition d'un rendez-vous bimestriel, élaboration d'une information sur le rôle et les contours de la mission, rencontres par bassin et par domaine, valorisation de leurs actions sur les lettres d'actualité et sur le catalogue
- Construire une dynamique académique sur le développement de la Danse à l'école
- Mettre en réseau les acteurs du patrimoine et les équipes éducatives, permettant ainsi de construire des projets éducatifs intégrés à la progression des apprentissages
- Favoriser les relations avec les partenaires institutionnels et culturels : travail de lien par différentes rencontres.



- **Densifier**

- Développer les pratiques artistiques structurantes et épanouissantes des élèves dans le temps scolaire et périscolaire
- Solidifier la compréhension et la communication des bienfaits des pratiques artistiques des élèves sur leur développement personnel : réalisation d'affiches et de documents à destination des professeurs, des personnels de direction, des élèves et des parents.
- Positionner l'EAC comme un levier de réussite scolaire
- Augmenter la formation de l'ensemble des agents de l'académie de Poitiers à l'accompagnement au développement de l'éducation artistique et culturelle
- Développer la dimension pédagogique de l'EAC auprès des équipes éducatives
- Placer la CSTI comme un acteur majeur de l'EAC

- **Valoriser**

- Soutenir le développement des chœurs académiques d'adolescents et d'enseignants qui témoignent de l'action positive de l'école auprès du grand public
- Développer, en étroite collaboration avec la DRAC, les dispositifs de remédiation scolaire par les ateliers des arts avec une attention particulière pour les élèves en situation de handicap ou présentant des difficultés diverses
- Accompagner les classes à horaires aménagés et mettre en avant l'action bénéfique de l'apprentissage des arts sur le reste des apprentissages
- Diffuser auprès de nos acteurs des actions positives de l'EAC via la lettre d'actualités : création de "focus" sur certains domaines, en fonction des actualités
- Organiser le premier Festival des Arts à l'École : 2-5 avril 2025, au Futuroscope
- Mettre en œuvre un laboratoire sur la structuration d'une Union Nationale des Arts et de la Culture

## A. Les indicateurs de suivi 2024-2025 adossés aux Politiques Prioritaires du Gouvernement de 2022

Lors du séminaire du **31 août 2022**, la liste des **politiques prioritaires** du Gouvernement a été définie, en réponse au cap fixé par le **Président de la République** et aux **quatre grandes batailles** à mener : la bataille de la **transition écologique**, la bataille pour le **plein emploi**, la bataille pour la **souveraineté**, et la bataille de l'**égalité des chances**.

C'est dans ce dernier volet que s'inscrit la politique prioritaire du Gouvernement visant à **offrir une éducation artistique et culturelle à chaque élève**. Menée en partenariat étroit avec le **ministère de la Culture**, l'action de la Délégation a pour objectif de **faciliter l'accès à la culture, au patrimoine et à la création** pour chaque jeune.

Cette politique est composée de **deux chantiers prioritaires** :

- **Poursuivre le déploiement du "Pass Culture"** – Direction : SAS Pass Culture
- **Offrir à chaque élève une éducation artistique et culturelle** – Direction : DGESCO

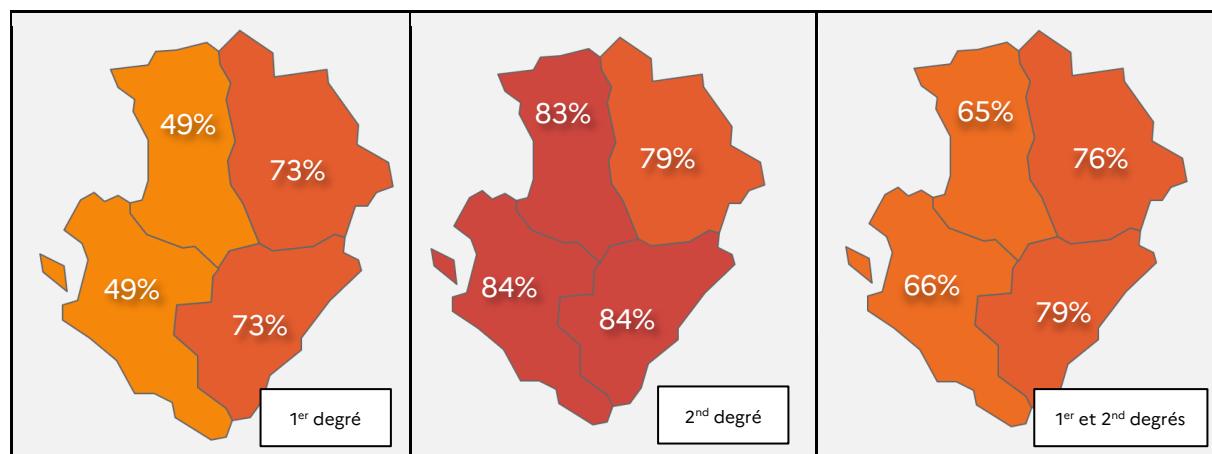
La **Délégation Académique à l'Action Culturelle** de l'académie de Poitiers s'appuie sur des **données collectées** aux niveaux national, régional, académique et départemental pour **évaluer et orienter** son action.

### 1) La couverture EAC des élèves

- **Part d'élèves ayant vécu au moins une action recensée (en pourcentage)**

Cible DGESCO	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
France	21	36	40	65	80
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	32	39	52	69	74
Académie de Poitiers	27	31	44	68	71
Département de la Charente (16)	25	29	37	74	79
Département de la Charente-Maritime (17)	28	33	51	65	66
Département des Deux-Sèvres (79)	22	24	39	57	65
Département de la Vienne (86)	32	34	42	77	76

- **Part d'élèves ayant vécu au moins une action d'EAC par département en 2024-2025**

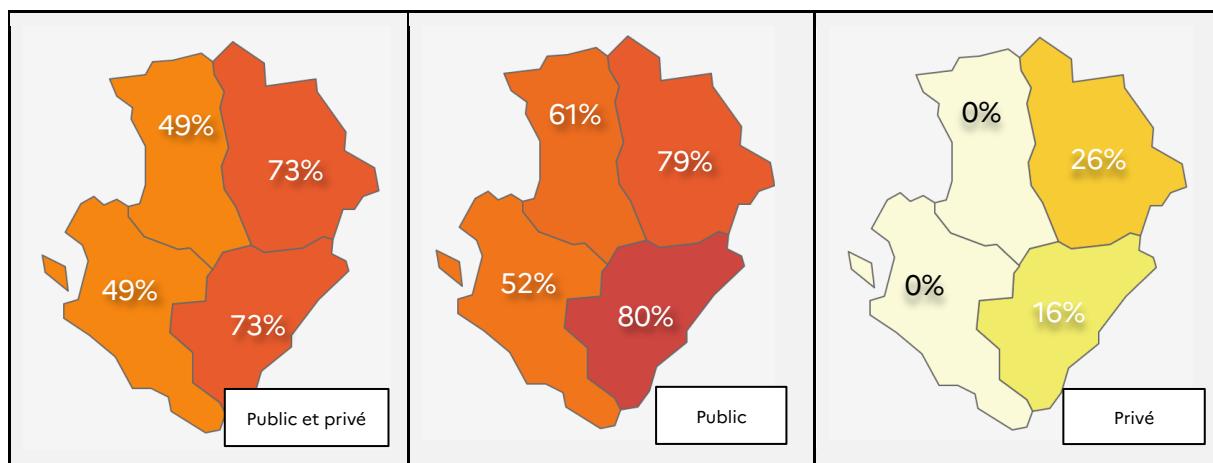


- Part d'élèves ayant vécu au moins une action recensée dans le 1<sup>er</sup> degré et selon le secteur (public et privé)

PUBLIC ET PRIVÉ	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
France	16	21	24	39	54
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	28	26	34	54	66
<b>Académie de Poitiers</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>52</b>	<b>59</b>
Département de la Charente (16)	9	6	5	64	73
Département de la Charente-Maritime (17)	11	6	28	47	49
Département des Deux-Sèvres (79)	5	2	5	30	49
Département de la Vienne (86)	23	20	15	69	73

PUBLIC	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
France	19	24	27	44	61
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	30	29	38	60	72
<b>Académie de Poitiers</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>17</b>	<b>58</b>	<b>66</b>
Département de la Charente (16)	10	7	5	71	80
Département de la Charente-Maritime (17)	11	7	30	50	52
Département des Deux-Sèvres (79)	5	3	6	37	61
Département de la Vienne (86)	26	23	17	78	79

PRIVÉ	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
France	2	2	3	8	13
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	3	2	3	6	18
<b>Académie de Poitiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>10</b>
Département de la Charente (16)	0	0	0	3	16
Département de la Charente-Maritime (17)	0	0	0	0	0
Département des Deux-Sèvres (79)	1	1	1	0	0
Département de la Vienne (86)	0	0	0	3	26



Depuis 2020-2021, la part d'élèves du 1<sup>er</sup> degré ayant vécu une action recensée dans l'académie de Poitiers a bondi de 12 % à 59 % en 2024-2025, dépassant la moyenne nationale mais restant encore légèrement sous la moyenne régionale. Cette progression semble s'expliquer par une maîtrise accrue de la plateforme ADAGE par les enseignants et par le précieux travail en réseau des conseillers pédagogiques départementaux, appuyés par la DAAC. Elle traduit aussi la qualité des actions menées, soutenues par une offre culturelle riche des collectivités territoriales mobilisant des acteurs de proximité.

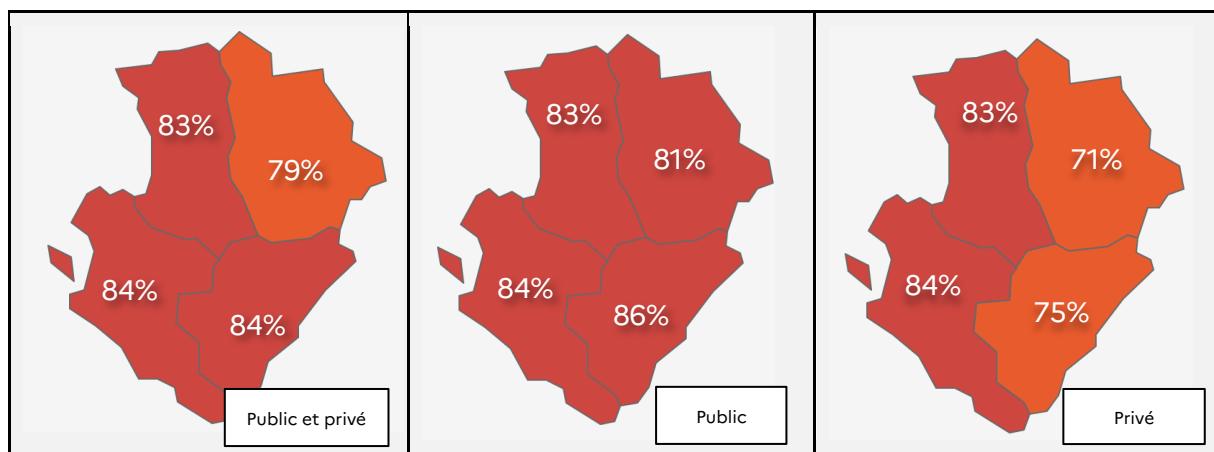
Cependant, la participation du privé (10 % en 2024-2025) demeure faible, rappelant la nécessité d'un meilleur référencement et d'une mobilisation renforcée de ses équipes.

- Part d'élèves ayant vécu au moins une action recensée dans le 2<sup>nd</sup> degré et selon le secteur (public et privé)

PUBLIC ET PRIVÉ	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
France	26	44	61	77	76
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	37	53	71	84	82
<b>Académie de Poitiers</b>	<b>43</b>	<b>54</b>	<b>73</b>	<b>84</b>	<b>83</b>
Département de la Charente (16)	41	55	72	85	84
Département de la Charente-Maritime (17)	47	61	74	83	84
Département des Deux-Sèvres (79)	41	48	77	85	83
Département de la Vienne (86)	42	49	70	85	79

PUBLIC	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
France	31	50	65	78	76
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	43	59	75	85	83
<b>Académie de Poitiers</b>	<b>51</b>	<b>62</b>	<b>78</b>	<b>86</b>	<b>84</b>
Département de la Charente (16)	48	65	81	89	86
Département de la Charente-Maritime (17)	51	66	76	83	84
Département des Deux-Sèvres (79)	52	59	81	85	83
Département de la Vienne (86)	51	57	78	87	81

PRIVÉ	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
France	9	20	46	73	73
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	11	26	51	79	78
<b>Académie de Poitiers</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>47</b>	<b>77</b>	<b>78</b>
Département de la Charente (16)	0	3	23	61	75
Département de la Charente-Maritime (17)	2	15	61	82	84
Département des Deux-Sèvres (79)	5	12	63	84	83
Département de la Vienne (86)	1	15	37	77	71



Dans l'académie de Poitiers, la part d'élèves du 2<sup>nd</sup> degré ayant vécu une action EAC est passée de 43 % à 83 % entre 2020-2021 et 2024-2025 (86 % dans le public, 78 % dans le privé). Un léger ralentissement est observé, lié au gel fin janvier 2025 de la part collective du pass Culture, qui a bloqué la plateforme Adage et suspendu plusieurs projets.

Malgré cela, l'EAC reste reconnue pour ses effets sur les apprentissages et le vivre-ensemble, grâce à l'engagement des référents culture, des chefs d'établissement, des conseillers de la DAAC et au soutien des collectivités territoriales et partenaires culturels, qui maintiennent une participation supérieure à la moyenne nationale.

## 2) La participation au recensement dans les 1<sup>ers</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés

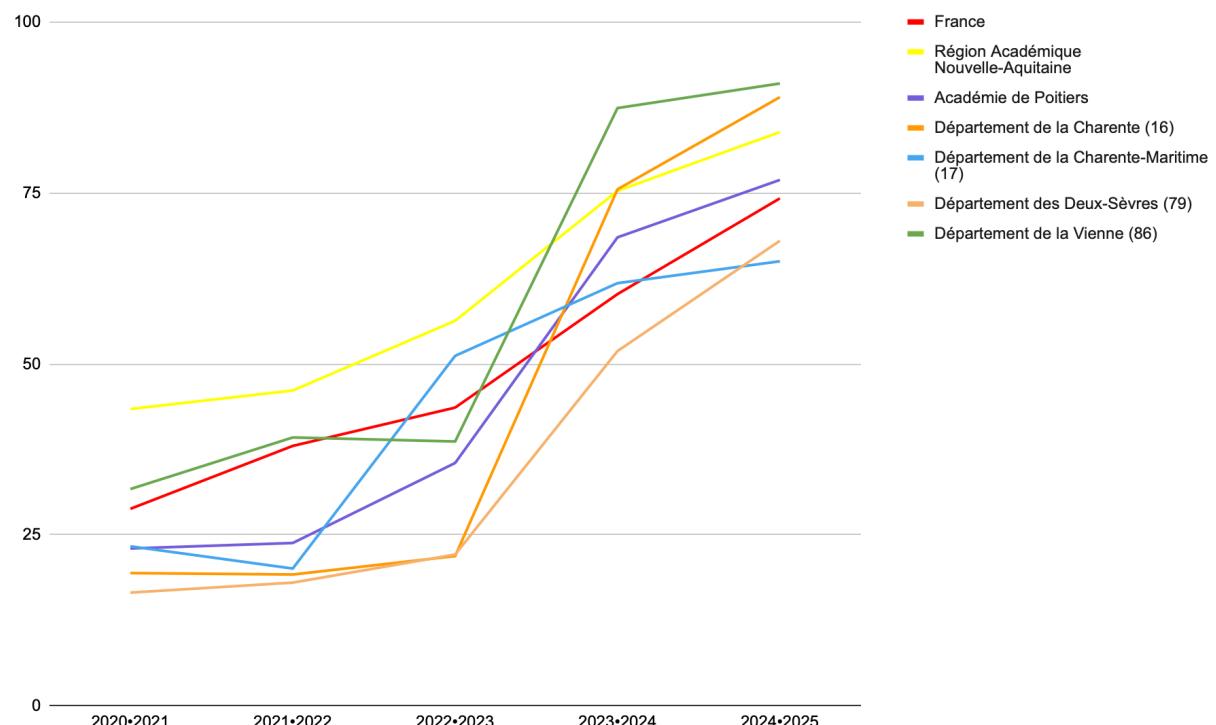
La participation des établissements au recensement des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) est essentielle pour valoriser les initiatives menées au sein du **1er et du 2nd degré**. Ce recensement permet de **mesurer l'étendue et l'impact** des projets EAC, en mettant en lumière les efforts des enseignants et les bénéfices apportés aux élèves.

Il contribue également à **mieux cibler les besoins** et à évaluer les opportunités de développement futur pour une offre artistique et culturelle plus équilibrée. Par ailleurs, le recensement favorise le **partage de bonnes pratiques** entre établissements et permet de **renforcer les partenariats** avec les acteurs culturels locaux.

En participant à cette démarche, les établissements s'engagent dans une **dynamique collective** visant à offrir à chaque élève un parcours culturel riche et diversifié, contribuant ainsi à l'objectif national de **100% EAC**.

- **Part des écoles et des établissements ayant mis en œuvre au moins une action EAC (qui ont déclaré au moins une action dans ADAGE)**

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
France	28,8	38	43,6	60,2	74,2
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	43,4	46,1	56,3	75,3	83,9
<b>Académie de Poitiers</b>	<b>23</b>	<b>23,8</b>	<b>35,5</b>	<b>68,5</b>	<b>76,9</b>
Département de la Charente (16)	19,4	19,2	21,9	75,5	89
Département de la Charente-Maritime (17)	23,3	20,1	51,2	61,8	65
Département des Deux-Sèvres (79)	16,5	18,0	22,1	51,9	68
Département de la Vienne (86)	31,7	39,2	38,6	87,4	91



- Part des écoles et des établissements ayant recensé au moins une action d'EAC selon le degré (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup>) et selon le secteur (public et privé)

1 <sup>er</sup> DEGRÉ   PUBLIC ET PRIVÉ	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
<b>Cible DGESCO</b>	<b>NC</b>	<b>29</b>	<b>35</b>	<b>50</b>	<b>65</b>
France	22	29	33	52	69
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	37	38	48	70	80,7
<b>Académie de Poitiers</b>	<b>14,3</b>	<b>13,3</b>	<b>23,9</b>	<b>62,5</b>	<b>72,4</b>
Département de la Charente (16)	9,8	7,6	7,6	70,7	86
Département de la Charente-Maritime (17)	14,6	9,7	43,7	55,4	59
Département des Deux-Sèvres (79)	8,1	6,2	6,8	42,4	61
Département de la Vienne (86)	24,2	30,8	26,5	84,8	89

1 <sup>er</sup> DEGRÉ   PUBLIC	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
France	24	32	36	56	73,7
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	39	40	51	74	84,9
<b>Académie de Poitiers</b>	<b>15,4</b>	<b>14,4</b>	<b>25,9</b>	<b>67,8</b>	<b>78,1</b>
Département de la Charente (16)	10,28	7,94	8,01	73,91	90
Département de la Charente-Maritime (17)	15,23	10,14	45,70	57,92	62
Département des Deux-Sèvres (79)	9,00	7,04	7,83	50,55	73
Département de la Vienne (86)	26,63	33,97	29,07	92,31	95

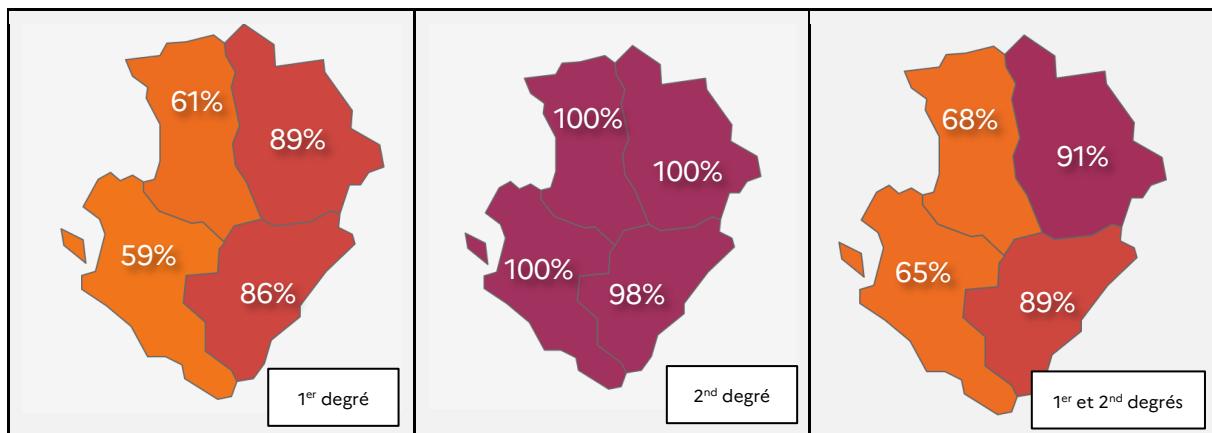
1 <sup>er</sup> DEGRÉ   PRIVÉ	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
France	3	5	5	15	25,2
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	5	9	12	18	30,1
<b>Académie de Poitiers</b>	<b>1,6</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>3,3</b>	<b>10,7</b>
Département de la Charente (16)	0,0	0,0	0,0	6,7	13
Département de la Charente-Maritime (17)	0,0	0,0	0,0	0,0	5
Département des Deux-Sèvres (79)	3,5	1,8	1,8	1,8	2
Département de la Vienne (86)	0,0	0,0	0,0	6,7	30

2 <sup>nd</sup> DEGRÉ   PUBLIC ET PRIVÉ	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
<b>Cible DGESCO</b>	<b>NC</b>	<b>77</b>	<b>85</b>	<b>90</b>	<b>95</b>
France	58	77	93	97	98,1
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	77	87	97	99	99,9
<b>Académie de Poitiers</b>	<b>67,9</b>	<b>78,4</b>	<b>94,6</b>	<b>98,3</b>	<b>100</b>
Département de la Charente (16)	68,2	77,3	92,4	98,5	98
Département de la Charente-Maritime (17)	75,0	80,7	94,3	98,9	100
Département des Deux-Sèvres (79)	57,7	74,6	94,4	95,8	100
Département de la Vienne (86)	69,0	80,3	97,2	100,0	100

2 <sup>nd</sup> DEGRÉ   PUBLIC	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
France	71	89	98	99	100
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	89	96	100	100	100
<b>Académie de Poitiers</b>	<b>83,1</b>	<b>90,7</b>	<b>99,2</b>	<b>98,7</b>	<b>100</b>
Département de la Charente (16)	83,3	90,7	100,0	100,0	100
Département de la Charente-Maritime (17)	85,3	90,7	97,3	98,6	100
Département des Deux-Sèvres (79)	74,1	88,9	98,1	96,3	100
Département de la Vienne (86)	88,9	92,6	100,0	100,0	100

2 <sup>nd</sup> DEGRÉ   PRIVÉ	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
France	23	42	78	91	92,5
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	38	60	89	97	95,7
<b>Académie de Poitiers</b>	<b>6,8</b>	<b>28,8</b>	<b>76,3</b>	<b>96,6</b>	<b>98,3</b>
Département de la Charente (16)	0,0	16,7	58,3	91,7	92
Département de la Charente-Maritime (17)	15,4	23,1	76,9	100,0	100
Département des Deux-Sèvres (79)	5,9	29,4	82,4	94,1	100
Département de la Vienne (86)	5,9	41,2	82,4	100,0	100

- **La participation au recensement par département en 2024 2025**



L'analyse des données 2024-2025 confirme la dynamique très positive de l'éducation artistique et culturelle dans l'académie de Poitiers. La part des écoles et établissements ayant mis en œuvre au moins une action EAC atteint désormais **76,9 %**, contre **23 % en 2020-2021**, un résultat supérieur à la moyenne nationale (**74,2 %**) mais encore en dessous de la moyenne régionale (**83,9 %**).

Cette progression s'appuie sur l'investissement des enseignants, la montée en compétence des conseillers pédagogiques départementaux et le soutien des collectivités territoriales, dont les offres culturelles de proximité contribuent fortement à la qualité des projets menés. Les hausses sont particulièrement marquées dans la **Charente (89 %)** et la **Vienne (91 %)**, confirmant la vitalité du réseau EAC.

Dans le **premier degré public**, plus de **78 %** des écoles ont mené au moins une action, tandis que le **privé (10,7 %)** demeure en retrait malgré une nette amélioration.

Enfin, le **second degré** atteint une couverture quasi complète (**100 % d'établissements publics et 98,3 % de privés**), traduisant un ancrage durable de l'EAC dans la culture éducative académique.



### 3) La couverture pass Culture

#### ▪ Le pass Culture, un outil de développement de l'EAC et éléments de contexte

Le **pass Culture** résulte d'un partenariat stratégique entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture. Il constitue un levier essentiel vers l'objectif du **100 % Éducation artistique et culturelle (EAC)** en favorisant l'accès de tous les élèves à la culture. Le dispositif se compose d'une **part individuelle**, ouverte aux jeunes de 15 à 18 ans, et d'une **part collective**, dédiée aux projets artistiques et culturels menés par les enseignants avec leurs classes, de la 6<sup>e</sup> à la Terminale, dans les établissements publics et privés sous contrat. Cette part collective, intégralement dématérialisée, accordait à la rentrée 2024 à chaque établissement un crédit annuel calculé en fonction des effectifs : **25 € par élève au collège, 30 € en 2de et CAP, et 20 € en 1<sup>re</sup> et Terminale**<sup>15</sup>. Les projets financés doivent refléter l'équité d'accès à la culture, la diversité des huit domaines artistiques<sup>16</sup> et le respect des trois piliers de l'EAC : la rencontre, la pratique et les connaissances<sup>17</sup>.

L'année 2024-2025 avait débuté avec un fort engagement des équipes pédagogiques et un accompagnement renforcé des établissements via le réseau des **référents culture**, des **professeurs-relais** et la diversification des offres territoriales. Toutefois, la dynamique a été freinée par la **suspension nationale de la part collective du pass Culture fin janvier 2025**, consécutive à des contraintes budgétaires majeures : sur les **72 millions €** alloués, les deux tiers avaient déjà été consommés à mi-année, entraînant le **gel temporaire de la plateforme ADAGE**. La part individuelle a également connu dans l'année 2024-2025 un redimensionnement important :

#### pass Culture : ce qui change à partir du 1<sup>er</sup> mars 2025

Si je me suis inscrit avant le 1<sup>er</sup> mars



J'ai déjà reçu 20€ à 15 ans. Je recevrai 50€ à 17 ans et 150€ à 18 ans.



J'ai déjà reçu 30€ à 16 ans. Je recevrai 50€ à 17 ans et 150€ à 18 ans.



J'ai déjà reçu 30€ à 17 ans. Je recevrai 150€ à 18 ans.



J'ai déjà reçu 300€ à 18 ans et ils sont valables jusqu'à la veille de mes 21 ans.

Si je m'inscris à partir du 1<sup>er</sup> mars



Je peux accéder à l'application mais je recevrai du crédit à mes 17 ans (50€) et 18 ans (150€).



Je reçois 50€ puis 150€ à mes 18 ans (les 2 crédits sont cumulables).



Je reçois 150€ valables jusqu'à la veille de mes 21 ans.

À VENIR : Je recevrai un bonus de 50 euros, sous réserve de conditions de ressources/handicap

pass Culture

<sup>15</sup> <https://eduscol.education.fr/3013/le-pass-culture-un-dispositif-collectif-pour-les-classes-et-individuel-pour-les-eleves>

<sup>16</sup> Arts visuels et patrimoine, Cinéma et audiovisuel, Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), Histoire et mémoire, L'éducation aux médias et à l'information (EMI), Livre et lecture, Musique et enfin Spectacle vivant (Théâtre, cirque, danse, etc.). <https://eduscol.education.fr/575/education-artistique-et-culturelle>

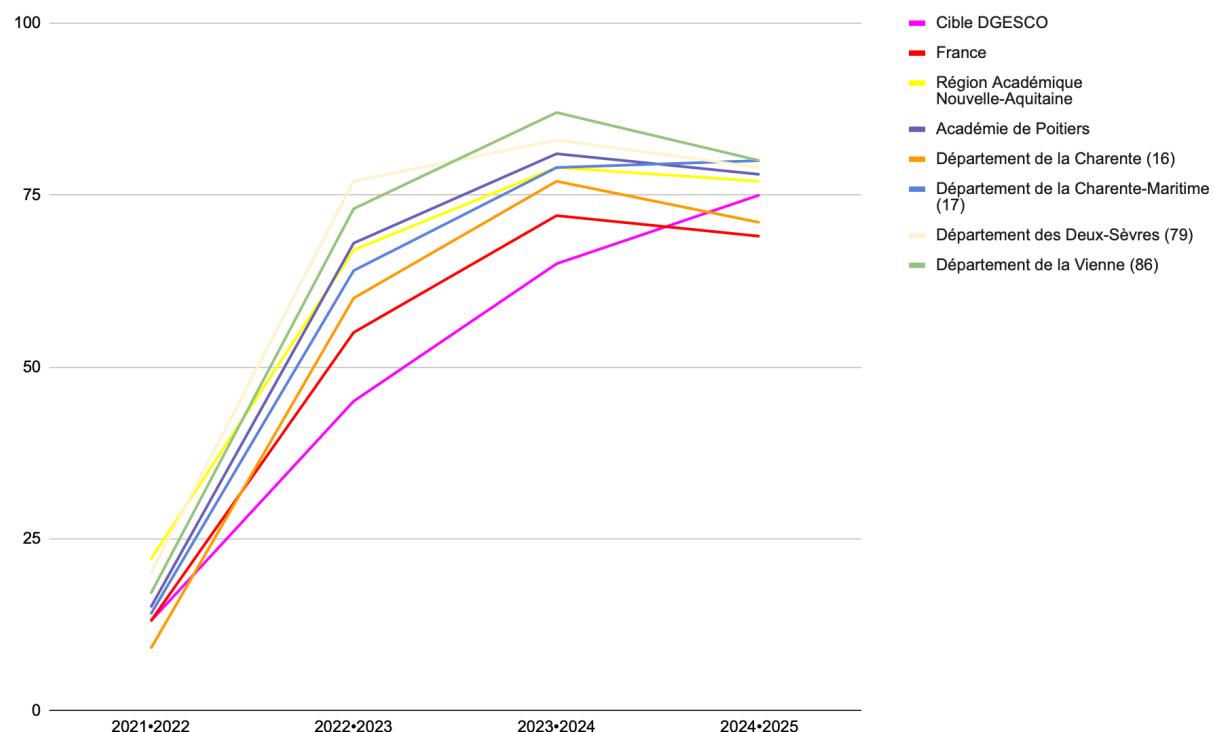
<sup>17</sup> L'acquisition de connaissances ; la pratique artistique et scientifique ; la rencontre avec les œuvres, les lieux de culture et les artistes et autres professionnels. <https://eduscol.education.fr/575/education-artistique-et-culturelle>

- Part des élèves du 2<sup>nd</sup> degré associés à au moins une action pass Culture

2 <sup>nd</sup> DEGRÉ   PUBLIC ET PRIVÉ	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
<b>Cible DGESCO</b>	<b>NC</b>	<b>13</b>	<b>45</b>	<b>65</b>	<b>75</b>
France	0	13	55	72	69
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	0	22	67	79	77
<b>Académie de Poitiers</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>68</b>	<b>81</b>	<b>78</b>
Département de la Charente (16)	0	9	60	77	71
Département de la Charente-Maritime (17)	0	14	64	79	80
Département des Deux-Sèvres (79)	0	20	77	83	79
Département de la Vienne (86)	0	17	73	87	80

2 <sup>nd</sup> DEGRÉ   PUBLIC	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
France	0	14	56	72	69
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	0	23	68	80	77
<b>Académie de Poitiers</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>70</b>	<b>82</b>	<b>79</b>
Département de la Charente (16)	0	10	65	80	71
Département de la Charente-Maritime (17)	0	15	63	80	81
Département des Deux-Sèvres (79)	0	23	77	83	79
Département de la Vienne (86)	0	17	79	88	82

2 <sup>nd</sup> DEGRÉ   PRIVÉ	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
France	0	8	50	72	70
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	0	16	61	77	77
<b>Académie de Poitiers</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>59</b>	<b>76</b>	<b>75</b>
Département de la Charente (16)	0	5	35	64	75
Département de la Charente-Maritime (17)	0	3	74	71	69
Département des Deux-Sèvres (79)	0	10	74	84	83
Département de la Vienne (86)	0	14	49	80	72



## 4) La réservation pass Culture

- Part des établissements ayant réservé au moins une action pass Culture (public et privé)

2 <sup>nd</sup> DEGRÉ   PUBLIC ET PRIVÉ	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
<b>Cible DGESCO</b>	<b>0</b>	<b>37</b>	<b>70</b>	<b>80</b>	<b>90</b>
France	0	37	87	96	96
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	0	54	96	98	98
<b>Académie de Poitiers</b>	<b>0</b>	<b>44,9</b>	<b>92,9</b>	<b>98,6</b>	<b>99</b>
Département de la Charente (16)	0	30,3	92,4	98,5	97
Département de la Charente-Maritime (17)	0	48,9	93,2	98,9	99
Département des Deux-Sèvres (79)	0	53,5	91,5	97,2	100
Département de la Vienne (86)	0	45,1	94,4	100,0	100

2 <sup>nd</sup> DEGRÉ   PUBLIC	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
France	0	44	93	98	98
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	0	61	99	100	99
<b>Académie de Poitiers</b>	<b>0</b>	<b>51,5</b>	<b>98,3</b>	<b>99,2</b>	<b>100</b>
Département de la Charente (16)	0	33,3	100,0	100,0	98
Département de la Charente-Maritime (17)	0	54,7	96,0	98,6	100
Département des Deux-Sèvres (79)	0	63,0	98,1	98,1	100
Département de la Vienne (86)	0	53,7	100,0	100,0	100

2 <sup>nd</sup> DEGRÉ   PRIVÉ	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
France	0	19	71	89	90
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	0	32	85	94	94
<b>Académie de Poitiers</b>	<b>0</b>	<b>18,6</b>	<b>71,2</b>	<b>96,6</b>	<b>97</b>
Département de la Charente (16)	0	16,7	58,3	91,7	92
Département de la Charente-Maritime (17)	0	15,4	76,9	100,0	92
Département des Deux-Sèvres (79)	0	23,5	70,6	94,1	100
Département de la Vienne (86)	0	17,6	76,5	100,0	100

L'usage de la part collective du **pass Culture** dans l'académie de Poitiers poursuit une progression remarquable, passant de **44,9 %** d'établissements utilisateurs en 2021-2022 à **99 %** en 2024-2025, un niveau supérieur à la moyenne nationale (96 %) et proche de la moyenne régionale (98 %). Cette dynamique traduit une **appropriation généralisée du dispositif** par les équipes éducatives, qui y voient un levier structurant du **100 % EAC**. Les **établissements publics** atteignent 100 % d'utilisation, tandis que le **privé** progresse fortement (de **18,6 %** à **97 %**) mais reste inégal selon les départements : la **Vienne** et la **Charente-Maritime** affichent 100 %, contre **92 %** en **Charente** et **94 %** dans les **Deux-Sèvres**.

Après deux années de forte croissance, l'année 2024-2025 a connu un **ralentissement lié au gel national de la part collective fin janvier 2025**, décidé pour des raisons budgétaires après la consommation des deux tiers des **72 millions €** alloués. Ce gel, qui a temporairement bloqué la plateforme ADAGE, a entraîné l'annulation de nombreuses actions prévues au second semestre. Malgré ce contexte, **78 % des élèves du second degré** ont pu participer à au moins une action, confirmant la solidité du réseau partenarial et la mobilisation des enseignants. L'enjeu pour 2025-2026 sera de **rétablir la pleine confiance** des équipes, d'adapter les pratiques aux nouveaux calendriers budgétaires et de **garantir une équité territoriale durable**.



©eTxE - KORUAK 2025



©eTxE - KORUAK 2025

## B. Quelques indicateurs de suivi complémentaires

### 1) Le budget de la part collective du pass Culture

- **Comparaison du budget attribué et du budget consommé pour le pass Culture**

BUDGET ATTRIBUÉ EN EUROS	2021•2022	2022•2023	2023•2024	2024•2025	2025•2026
France	€95 929 140	€95 823 965	€139 129 470	€139 067 300	16 695 295 €
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	€7 691 625	€7 712 505	€11 173 290	€11 171 015	1 327 141 €
<b>Académie de Poitiers</b>	<b>€2 266 950</b>	<b>€2 261 500</b>	<b>€3 289 550</b>	<b>€3 287 275</b>	<b>395 591 €</b>
Département de la Charente (16)	€429 960	€424 045	€616 580	€616 580	€75 052
Département de la Charente-Maritime (17)	€789 795	€794 585	€1 153 440	€1 153 440	€136 327
Département des Deux-Sèvres (79)	€481 425	€475 970	€694 410	€692 135	€85 786
Département de la Vienne (86)	€565 770	€566 900	€825 120	€825 120	€98 426

BUDGET CONSOMMÉ EN EUROS	2021•2022	2022•2023	2023•2024	2024•2025	2025•2026
France	€6 546 737	€38 506 787	€90 215 877	€85 207 911	
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	€872 387	€3 781 352	€8 087 886	€7 889 610	
<b>Académie de Poitiers</b>	<b>€165 046</b>	<b>€1137 663</b>	<b>€2 369 624</b>	<b>€2 149 072</b>	
Département de la Charente (16)	€15 287	€174 157	€352 550	€330 416	
Département de la Charente-Maritime (17)	€65 234	€412 590	€897 396	€849 049	
Département des Deux-Sèvres (79)	€37 156	€245 895	€520 949	450 183 €	
Département de la Vienne (86)	€47 369	€305 021	€598 728	€519 424	

- **Part consommée du budget de la part collective du pass Culture de la part des établissements**

PUBLIC ET PRIVÉ	2020•2021	2021•2022	2022•2023	2023•2024	2024•2025
France	0	7	40	65	61,4
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	0	11	49	72	68,8
<b>Académie de Poitiers</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>50</b>	<b>72</b>	<b>66,1</b>
Département de la Charente (16)	0	4	41	57	54,4
Département de la Charente-Maritime (17)	0	8	52	78	74,4
Département des Deux-Sèvres (79)	0	8	52	75	65,7
Département de la Vienne (86)	0	8	54	73	63,4

PUBLIC	2020•2021	2021•2022	2022•2023	2023•2024	2024•2025
France	0	8	42	66	62,9
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	0	12	51	74	70,3
<b>Académie de Poitiers</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>53</b>	<b>74</b>	<b>67</b>
Département de la Charente (16)	0	4	45	60	52,4
Département de la Charente-Maritime (17)	0	9	53	79	75,3
Département des Deux-Sèvres (79)	0	9	55	77	65,3
Département de la Vienne (86)	0	9	58	76	66,5

PRIVÉ	2020•2021	2021•2022	2022•2023	2023•2024	2024•2025
France	0	4	32	59	55,9
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	0	8	41	66	62,1
<b>Académie de Poitiers</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>36</b>	<b>61</b>	<b>61,6</b>
Département de la Charente (16)	0	2	22	42	64,6
Département de la Charente-Maritime (17)	0	4	44	68	66,5
Département des Deux-Sèvres (79)	0	2	40	67	67
Département de la Vienne (86)	0	6	36	61	51,5

## 2) Les offres proposées sur le pass Culture

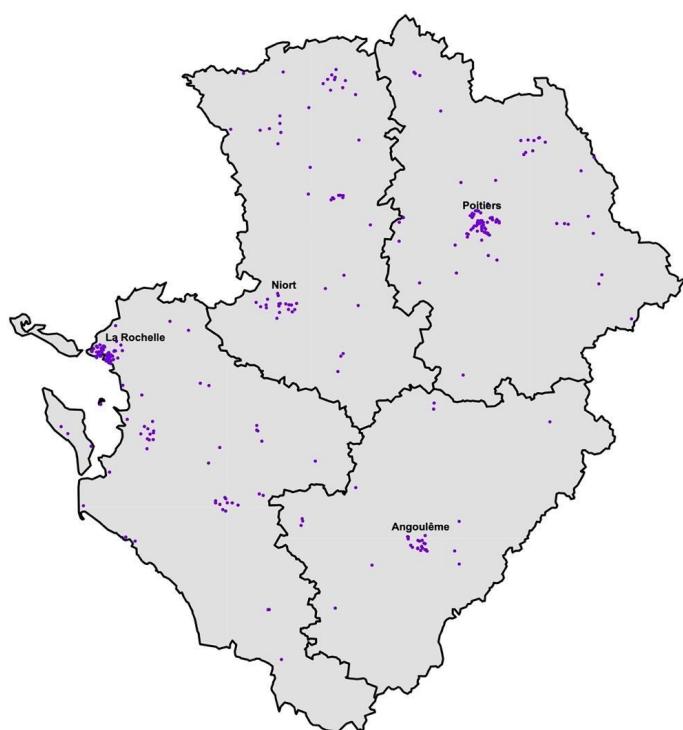
- **Synthèse de l'offre culturelle pass Culture**

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
<b>Nombre de partenaires disponibles au total depuis 2021 au national pour les établissements de l'académie de Poitiers</b>	19 507	22 700	28 297
<b>Nombre de dossiers déposés et étudiés pour l'académie de Poitiers</b>	302	226	188
<b>Nombre de partenaires culturels référencés par l'académie de Poitiers</b>	192	124	76
<b>Taux de validation de candidature</b>	63,50%	54,90%	40,43%
<b>Nombre d'offres disponibles en Nouvelle-Aquitaine</b>	6 852	19 208	14 959
<b>Nombre d'offres saisies par les établissements de l'académie de Poitiers</b>	2 502	N.C.	4 219
<b>Coût moyen des offres en euros</b>	468,00€	493,00€	509,38€

Le nombre de partenaires et d'offres disponibles via le **pass Culture** continue d'augmenter, mais le **nombre de dossiers déposés** et le **taux de validation** sont en net recul, traduisant un recentrage sur la qualité des partenariats plutôt que leur volume.

Cette rationalisation du référencement, amorcée après le pic de 2021-2022, s'accompagne d'une **hausse du coût moyen des offres par projet** (509 €), reflet d'actions plus ambitieuses. L'académie consolide ainsi un réseau d'acteurs culturels plus ciblés, mieux intégrés aux priorités pédagogiques de l'EAC.

- **La cartographie des partenaires culturels sur le pass Culture**



Cette carte de densité des structures culturelles de l'académie de Poitiers met en évidence une **forte concentration dans les pôles urbains** — Poitiers, La Rochelle, Niort et Angoulême — qui concentrent l'essentiel de l'offre artistique et patrimoniale régionale.

À l'inverse, les **zones rurales** apparaissent nettement moins dotées, traduisant des **inégalités d'accès à la culture** accentuées par les contraintes de mobilité et de transport.

Ces contrastes invitent à **renforcer la diffusion culturelle dans les territoires éloignés** des centres urbains, notamment via des projets nomades ou ateliers à distance tel

que Science.live, en mobilisant des partenariats locaux et le soutien du **pass Culture** comme outil de mise en réseau et d'équité territoriale.

### 3) La part individuelle du pass Culture

- **Nombre de bénéficiaires âgés de 15 à 17 ans et taux de couverture**

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES 15-17 ANS	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
France	NC	NC	1,1 M	1,3 M	1,4 M
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	NC	NC	103 800	119 800	125 200
<b>Académie de Poitiers</b>	NC	NC	<b>25364</b>	<b>37177</b>	38987
Département de la Charente (16)	NC	NC	6154	6931	7232
Département de la Charente-Maritime (17)	NC	NC	11442	13266	13828
Département des Deux-Sèvres (79)	NC	NC	7009	8093	8569
Département de la Vienne (86)	NC	NC	759	8887	9358

TAUX DE COUVERTURE POUR LES 15-17 ANS	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
France	NC	NC	45%	62%	69%
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	NC	NC	49%	65%	72%
<b>Académie de Poitiers</b>	NC	NC	<b>49%</b>	<b>64%</b>	72%
Département de la Charente (16)	NC	NC	50%	63%	74%
Département de la Charente-Maritime (17)	NC	NC	50%	66%	72%
Département des Deux-Sèvres (79)	NC	NC	47%	63%	71%
Département de la Vienne (86)	NC	NC	50%	65%	73%

- **Nombre de bénéficiaires âgés de plus de 18 ans et taux de couverture**

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES + DE 18 ANS	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
France	NC	NC	1,6 M	1,4 M	1,6 M
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	NC	NC	140 000	118 100	137700
<b>Académie de Poitiers</b>	NC	NC	<b>41061</b>	<b>35402</b>	41359
Département de la Charente (16)	NC	NC	7070	6191	7322
Département de la Charente-Maritime (17)	NC	NC	14313	12388	14710
Département des Deux-Sèvres (79)	NC	NC	8460	7580	8760
Département de la Vienne (86)	NC	NC	11218	9243	10567

TAUX DE COUVERTURE POUR LES + DE 18 ANS	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
France	NC	NC	76%	81%	89%
Région Académique Nouvelle-Aquitaine	NC	NC	79%	85%	93%
<b>Académie de Poitiers</b>	NC	NC	<b>81%</b>	<b>87%</b>	90%
Département de la Charente (16)	NC	NC	82%	89%	100%
Département de la Charente-Maritime (17)	NC	NC	89%	99%	100%
Département des Deux-Sèvres (79)	NC	NC	92%	100%	100%
Département de la Vienne (86)	NC	NC	66%	69%	71%

L'usage de la **part individuelle du pass Culture** progresse fortement dans l'académie de Poitiers : les bénéficiaires de **15-17 ans** passent de **25 364 à 38 987** entre 2022-2023 et 2024-2025, avec un **taux de couverture de 72 %**.

Chez les **plus de 18 ans**, le nombre d'utilisateurs remonte à **41 359** pour un **taux de 90 %**, signe d'une appropriation durable.

Cependant, les **ajustements budgétaires du 1<sup>er</sup> mars 2025** ont ralenti temporairement la dynamique, incitant à un **pilotage plus équilibré** et à une attention accrue envers les **territoires moins dotés**.

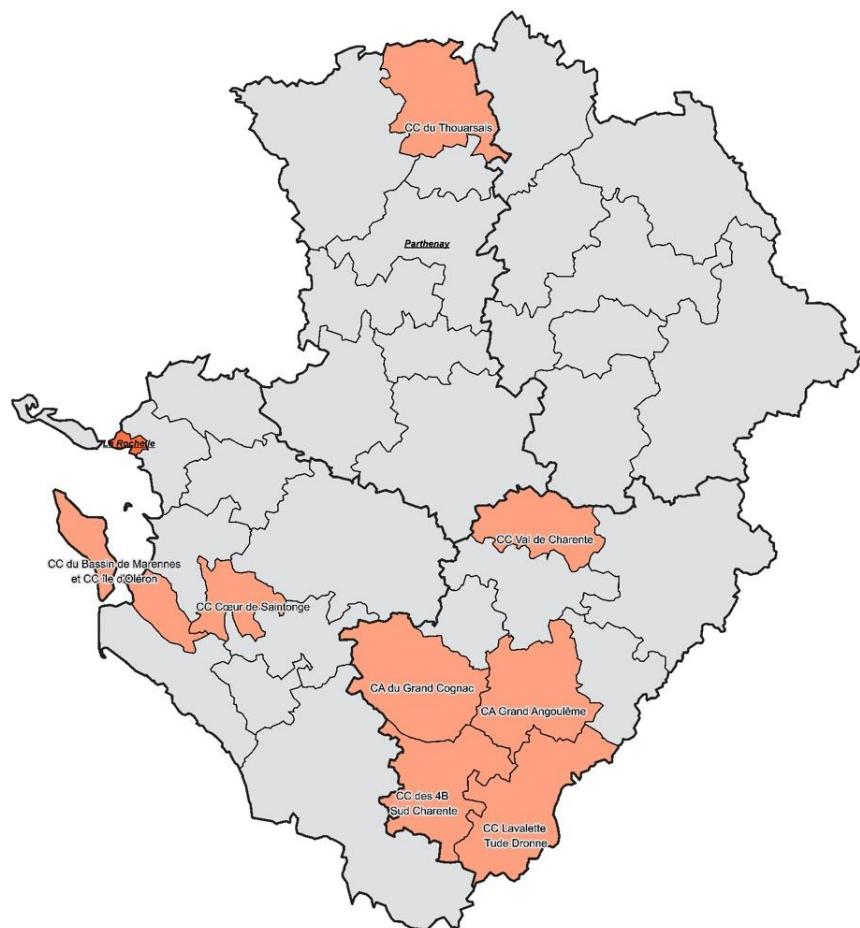
## C. Le label 100 % EAC et les CTEAC de l'Académie

### 1) Le label 100% EAC

Le label 100% EAC valorise un engagement, une démarche partenariale et une stratégie pour parvenir à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire. Le label est attribué par le préfet de région et le recteur d'académie pour une durée de cinq ans renouvelables, après avis des services déconcentrés (rectorat et direction régionale des affaires culturelles), qui peuvent mobiliser d'autres experts. Le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC), réuni en séance plénière le 17 décembre 2021 en présence des ministres en charge de la culture et de l'éducation nationale, a officiellement lancé la démarche de labellisation « 100% EAC » pour les collectivités et les intercommunalités.

- **Nombre de territoires labellisés ou en cours de labellisation**

Label décerné	Bordeaux	Limoges	Poitiers	RANA	France
2022-2027	8	1	7	16	79
2023-2028	5	3	2	10	78
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>26</b>	<b>157</b>

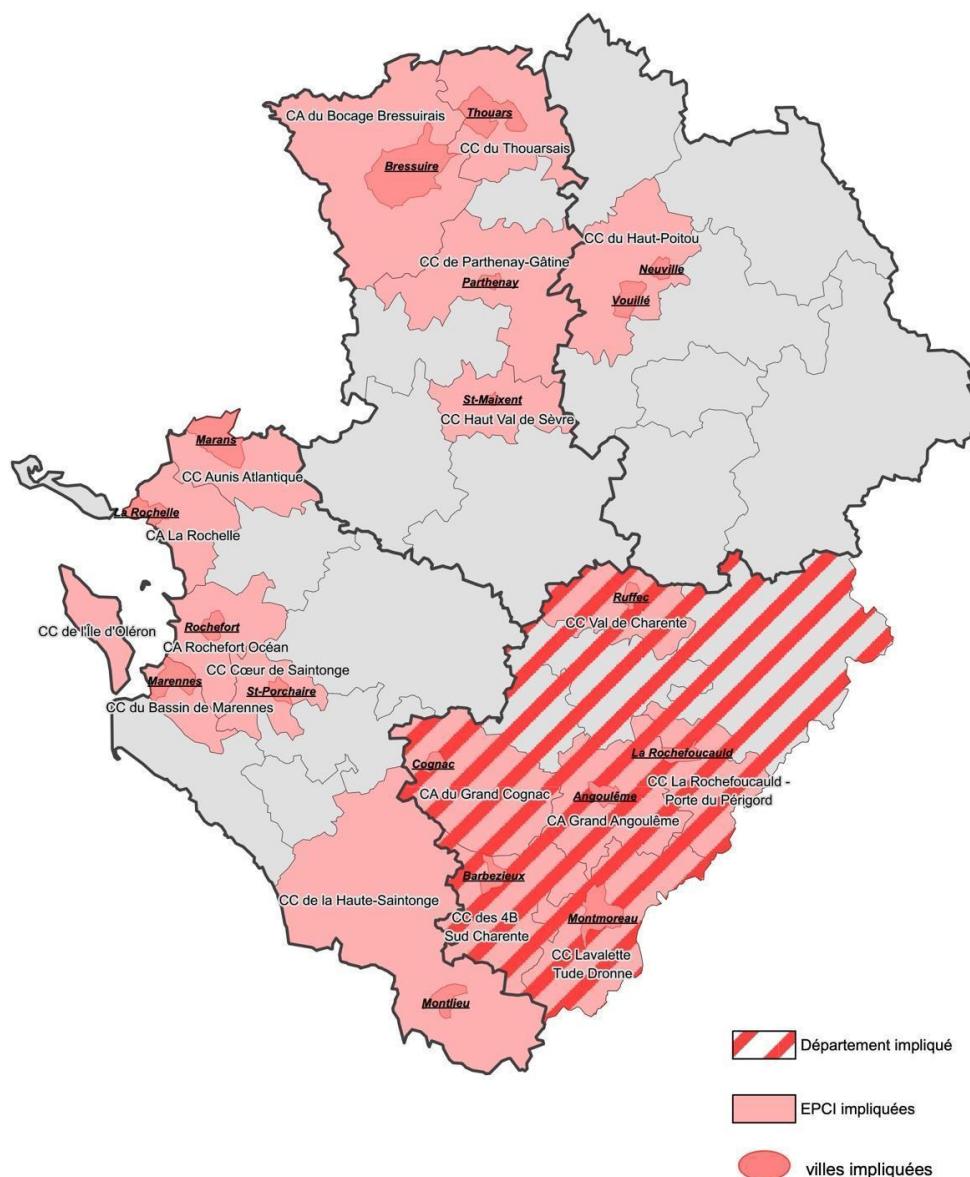


## 2) Les Contrats Territoriaux d'Éducation Artistique et Culturelle

Un **Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC)** est un dispositif mis en place par l'État en collaboration avec les collectivités territoriales afin de promouvoir et structurer l'accès à l'éducation artistique et culturelle sur un territoire donné. Il s'inscrit dans la politique publique visant à garantir une égalité d'accès à la culture pour tous les jeunes, en partenariat avec les acteurs locaux (écoles, structures culturelles, associations).

Le CTEAC est fondé sur un diagnostic partagé des besoins et des spécificités du territoire, ce qui permet de proposer des actions adaptées aux réalités locales. Il concerne tous les domaines de l'art et se matérialise par des projets artistiques et culturels qui impliquent à la fois les élèves et les acteurs culturels du territoire. Ce contrat favorise également la cohérence des actions culturelles à l'échelle d'un département ou d'une région et permet de pérenniser ces projets sur plusieurs années.

- **Les CTEAC de l'académie de Poitiers**





## D. Les moyens de l'action artistique et culturelle

### 1) L'organigramme de la DAAC

- **La Délégation académique à l'action culturelle en 2024-2025**

ÉQUIPE DE PILOTAGE			
Fonction	NOM Prénom	Contact	Décharge
Délégué Académique à l'Action Culturelle	CHARTON Mathias	✉ <a href="mailto:mathias.charton@ac-poitiers.fr">mathias.charton@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 6 81 02 75 18	1 ETP
Adjointe au DAAC	LESOUPLE Isabelle	✉ <a href="mailto:isabelle.lesouple@ac-poitiers.fr">isabelle.lesouple@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 16 52 65 54	0,5 ETP
Secrétariat	PROUX Virginie	✉ <a href="mailto:secretariat.daac@ac-poitiers.fr">secretariat.daac@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 16 52 65 53	0,5 ETP
CONSEILLERS ACADEMIQUES			
Domaine	NOM Prénom	Contact	Décharge
🎭 Arts plastiques	BIENVENU Grégoire	✉ <a href="mailto:gregoire.bienvenu@ac-poitiers.fr">gregoire.bienvenu@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 16 52 65 53	0,2 ETP
🎬 Cinéma et Audiovisuel	DEVILLERS Emmanuel	✉ <a href="mailto:daac-cinema@ac-poitiers.fr">daac-cinema@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 16 52 65 53	0,5 ETP
🔬 Culture scientifique, technique et industrielle	ARNAUD Olivier LARDEAU Daniel MEYER Jean-Brice	✉ <a href="mailto:olivier.arnaud@ac-poitiers.fr">olivier.arnaud@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 16 52 65 53 ✉ <a href="mailto:daniel.lardeau@ac-poitiers.fr">daniel.lardeau@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 16 52 65 53 ✉ <a href="mailto:jean-brice.meyer@ac-poitiers.fr">jean-brice.meyer@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 16 52 65 53	0,11 ETP 0,4 ETP 0,2 ETP
💃 Danse   Arts de la piste et de la rue	PRINCE Dominique	✉ <a href="mailto:dominique.prince@ac-poitiers.fr">dominique.prince@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 16 52 65 53	0 ETP
📚 Lecture-écriture	SIMON Claire	✉ <a href="mailto:claire.simon@ac-poitiers.fr">claire.simon@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 16 52 65 53	0,5 ETP
🎵 Musique et Chant Choral	BOUILLY Barbara	✉ <a href="mailto:barbara.bouilly@ac-poitiers.fr">barbara.bouilly@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 16 52 65 53	0,5 ETP
🎓 Patrimoine	ROCAS Patrice	✉ <a href="mailto:patrice.rocas@ac-poitiers.fr">patrice.rocas@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 16 52 65 78	0 ETP
🎭 Théâtre	LESOUPLE Isabelle RIMBAULT-RAITIÈRE Nathalie	✉ <a href="mailto:isabelle.lesouple@ac-poitiers.fr">isabelle.lesouple@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 16 52 65 54 ✉ <a href="mailto:nathalie.rimbault@ac-poitiers.fr">nathalie.rimbault@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 16 52 65 53	0 ETP 0 ETP
💻 Webmestre	MARTIN Thierry	✉ <a href="mailto:thierry.martin@ac-poitiers.fr">thierry.martin@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 16 52 65 53	0,11 ETP
CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX EN ACTION CULTURELLE (Inter degré)			
Département	NOM Prénom	Contact	Décharge
Charente			
Charente-Maritime	BÉZAGU Martine	✉ <a href="mailto:mdac1.ia17@ac-poitiers.fr">mdac1.ia17@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 16 52 68 69	1 ETP
Deux-Sèvres			
Vienne	ROCAS Patrice	✉ <a href="mailto:patrice.rocas@ac-poitiers.fr">patrice.rocas@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 16 52 65 78	1 ETP
CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES DÉPARTEMENTAUX EAC (1 <sup>er</sup> degré)			
Département	NOM Prénom	Contact	Décharge
Charente	BOIRON Aurore (Éducation musicale) BONNET Sophie (Arts Plastiques)	✉ <a href="mailto:aurore.boiron1@ac-poitiers.fr">aurore.boiron1@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 17 84 02 25 ✉ <a href="mailto:sophie.bonnet@ac-poitiers.fr">sophie.bonnet@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 17 84 02 24	1 ETP 1 ETP

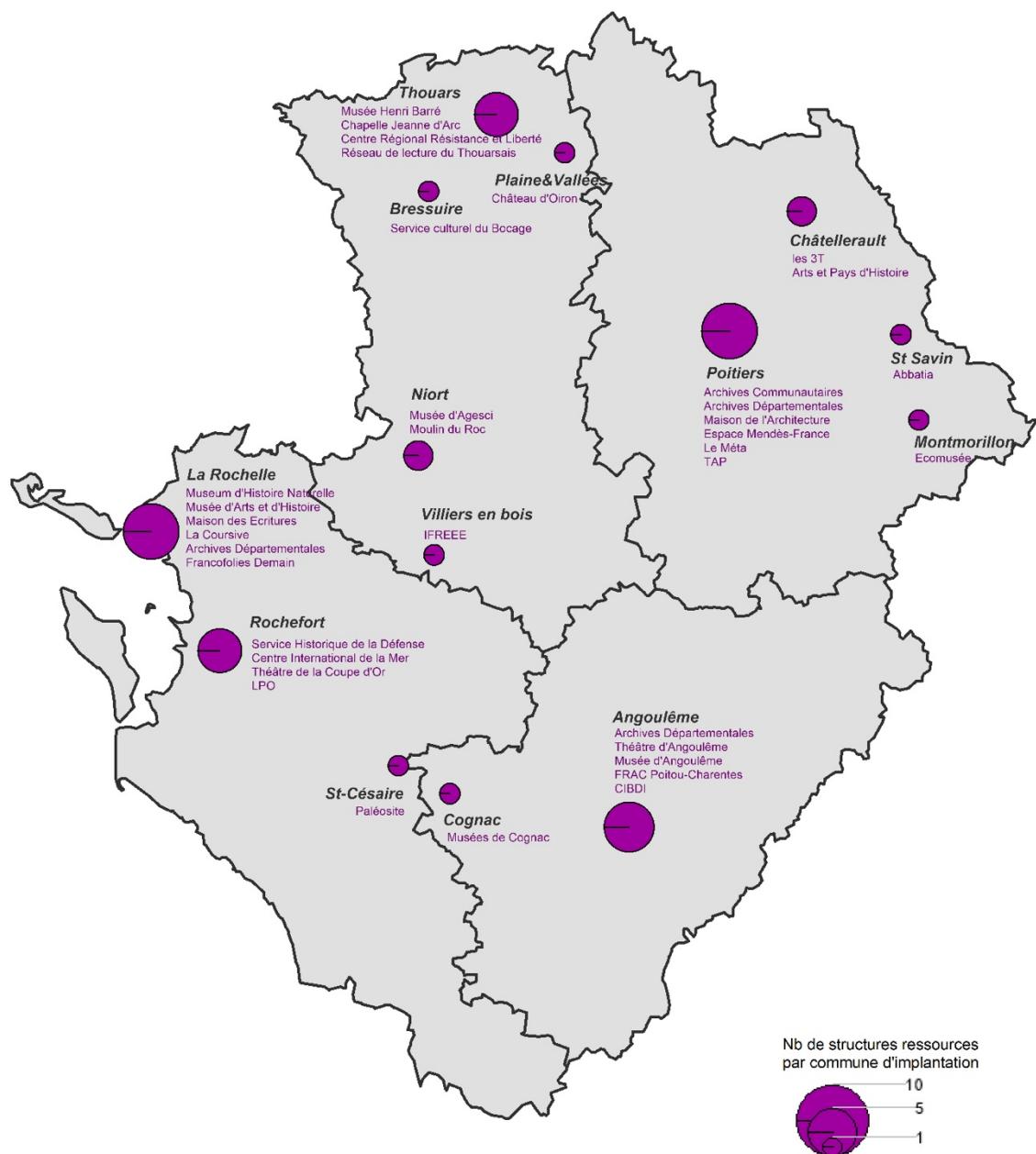
Charente-Maritime	BIANCHI Anne (Éducation musicale) ISCHAN Céline (Éducation musicale) LACOSTE-MASSON Sabrina (Arts plastiques) MAHÉ Élénna (Arts plastiques)	✉ <a href="mailto:anne.rouaud@ac-poitiers.fr">anne.rouaud@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 16 52 68 71 ✉ <a href="mailto:celine.ischan@ac-poitiers.fr">celine.ischan@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 16 52 69 19 ✉ <a href="mailto:sabrina.lacoste@ac-poitiers.fr">sabrina.lacoste@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 16 52 69 19 ✉ <a href="mailto:elena.mahe@ac-poitiers.fr">elena.mahe@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 16 52 68 70	1 ETP 1 ETP 1 ETP 1 ETP 1 ETP
Deux-Sèvres	FERJOU Crystèle (Arts plastiques) ROUGER Sylvain (Éducation musicale)	✉ <a href="mailto:cristele.ferjou@ac-poitiers.fr">cristele.ferjou@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 17 84 02 74 ✉ <a href="mailto:sylvain.rouger1@ac-poitiers.fr">sylvain.rouger1@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 17 84 02 75	1 ETP 1 ETP
Vienne	DELBOS Bérengère (Arts plastiques) HEINIS Caroline (Éducation musicale)	✉ <a href="mailto:berengere.delbos@ac-poitiers.fr">berengere.delbos@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 16 52 66 39 ✉ <a href="mailto:caroline.heinis@ac-poitiers.fr">caroline.heinis@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 16 52 66 72	1 ETP 1 ETP

### INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE – MISSION EAC

Département	NOM Prénom	Contact	Décharge
Charente	DUBOURDIEU Laurence	✉ <a href="mailto:laurence.dubourdieu@ac-poitiers.fr">laurence.dubourdieu@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 17 84 02 17	0 ETP
Charente-Maritime	DEPARDIEU Viviane	✉ <a href="mailto:viviane.depardieu@ac-poitiers.fr">viviane.depardieu@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 16 52 63 76	0 ETP
Deux-Sèvres	PORTEL Marie-Françoise	✉ <a href="mailto:m.francoise.portet@ac-poitiers.fr">m.francoise.portet@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 6 24 24 37 65	0 ETP
Vienne	SUREAUD Adrian	✉ <a href="mailto:adrian.sureaud@ac-poitiers.fr">adrian.sureaud@ac-poitiers.fr</a> ☎ +33 5 16 52 66 71	0 ETP

L'équipe de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) de Poitiers s'inscrit pleinement dans le **SIA-EAC** (Service Interacadémique de l'Éducation Artistique et Culturelle) piloté à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine par sa **cheffe de service Catherine Darrouzet**. Ce fonctionnement mutualisé permet de bénéficier du travail coordonné de **Zacharie Christensen et Anne-Elisabeth Coquelin** pour les tâches interacadémiques comme les **commissions de référencement pass Culture** ou l'évaluation des PPG. À l'échelle académique, l'EAC repose sur une **équipe engagée et experte**, constituée dans le second degré de personnels à temps partiel et, dans le premier degré, d'**IEN pilotes** épaulés par des **conseillers pédagogiques départementaux** souvent mobilisés à temps plein. L'ensemble de ces acteurs collabore via une **interface numérique développée en interne avec AirTable**, facilitant le suivi des projets et la coordination à distance. Ce fonctionnement fluide soutient une action culturelle cohérente, structurée et adaptée aux réalités du terrain.

- Les professeurs relais en service éducatif (PRSE)



© SSA Rectorat de Poitiers  
 Sources : DAAC, novembre 2025  
 Logiciel de cartographie : Mapinfo  
 Contact cartographe : A. LEBRUN, SSA

Les professeurs relais en service éducatif auprès des partenaires culturels de l'académie ont pour mission de développer l'accueil et la sensibilisation des publics scolaires aux différentes formes de patrimoine, d'art et de culture, y compris dans leurs dimensions scientifiques, techniques et numériques. Ils accompagnent l'équipe de la structure culturelle dans la conception et la mise en œuvre d'activités adaptées aux besoins pédagogiques des établissements scolaires et produisent des ressources. Ils assurent également la promotion des activités de la structure auprès des établissements et facilitent la fréquentation des lieux culturels par les élèves et leurs enseignants, contribuant ainsi au rayonnement de la culture dans le cadre scolaire.

Dans l'académie de Poitiers, l'implication des professeurs relais est particulièrement notable avec **43 IMP** (Indemnités pour Mission Particulière) mobilisées pour **35 professeurs relais en service éducatif** (PRSE). Cela témoigne de l'engagement fort de l'académie pour favoriser l'accès à la culture et pour accompagner les enseignants dans la réalisation de projets artistiques et culturels. Ces professeurs relais jouent un rôle essentiel dans la mise en relation des structures culturelles et des établissements scolaires, assurant ainsi une continuité éducative entre le monde de l'éducation et celui de la culture, tout en enrichissant le parcours des élèves à travers des projets concrets et diversifiés.

#### ▪ **Les référents culture en établissement**

En 2024-2025, l'académie de Poitiers s'appuie sur un réseau actif de **288 référents culture**, présents dans les collèges et lycées publics et privés sous contrat. Ces enseignants volontaires, missionnés par les chefs d'établissement, assurent la **mise en œuvre du parcours EAC**, le **recensement dans ADAGE**, et la **coordination des projets culturels** en lien avec les équipes pédagogiques et les partenaires locaux. Leur mission s'inscrit dans le cadre fixé par le ministère de l'Éducation nationale, qui souligne leur rôle dans l'animation du volet culturel du projet d'établissement et la continuité école-collège-lycée.<sup>18</sup>

L'animation académique, assurée par **Isabelle Lesouple**, adjointe au DAAC, repose sur des **webinaires trimestriels** favorisant l'échange d'informations, le partage de pratiques et la valorisation des initiatives. Un ordre du jour est transmis en amont, auquel chacun peut apporter sa contribution. Lors des temps de rencontre sont évoquées les différentes difficultés de chacun, mais aussi les forces et les réussites de tous, ce qui permet aux professeurs de mutualiser leurs expériences pour améliorer les propositions à destination des enseignants. Afin que la communication avec ces derniers soit plus efficace, une **rubrique PRSE** a été créée dans la **Lettre DAAC'tualité** qui est envoyée chaque mois. Ce sont les PRSE eux-mêmes qui l'alimentent en rédigeant des articles et en diffusant les temps forts de leurs calendriers. Enfin, une rencontre en présentiel à La Rochelle, le mardi 27 mai 2025, a permis à tous de travailler en ateliers pour permettre le resserrement des liens entre PRSE de même zone géographique ou de même domaine.

Pour soutenir leur action, **155 IMP** ont été mobilisées dans les établissements, confirmant la reconnaissance institutionnelle de leur rôle dans la dynamique du **100 % EAC**.



<sup>18</sup> <https://www.education.gouv.fr/referente-culture-416094>

## 2) Le budget académique de l'Éducation Artistique et Culturelle

### ▪ Les moyens académiques en euros mobilisés pour l'EAC

Programme 139											
2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025	
AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Crédits T2 HSE Privé (en €)	5 028,66 €	2 594,15 €	3 591,90 €	2 394,60 €	3 591,90 €	2 793,70 €	3 717,90 €	3 304,80 €	3 773,70 €	2 935,10 €	2 515,80 €
Crédits T2 HSE Privé (en quantité)									90,00	70,00	60,00
Crédits T2 IMP-E Pass'culture Privé (en €)					7 500,00 €	1 562,50 €	7 500,00 €	1 875,00 €	7 500,00 €	312,50 €	2187,50
Crédits T2 IMP-E Pass'culture Privé (en quantité)					6	1,25	6	1,5	6	0,25	1,75
Crédits HT2											0,75
Programme 140											
2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025	
AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Crédits T2 HSE 1er degré (en €)	9 156,82 €	9 156,82 €	12 970,00 €	10 116,60 €	12 970,00 €	10 427,88 €	10 874,25 €	10 874,25 €	11 036,25 €	11 036,25 €	12 262,50 €
Crédits T2 HSE 1er degré (en quantité)	353	353	500	390	483,05	388,38	405,00	405,00	405	405	450
Crédits T2 Décharge DSSEN											
Crédits HT2											
Programme 141											
2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025	
AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Crédits T2 Heures APN (en €)	17 200,00 €	14 160,00 €	21 600,00 €	16 280,00 €	23 080,00 €	15 680,00 €	22 400,00 €	15 920,00 €	17 480,00 €	17 480,00 €	15 360,00 €
Crédits T2 Heures APN (en quantité)									437	437	384
Crédits T2 Heures APN (ACAD) (en €)		3 040,00 €		5 320,00 €		7 400,00 €		6 480,00 €			
Crédits T2 Heures APN (ACAD) (en quantité)											
Crédits T2 IMP-E (en €)	31 875,00 €	31 875,00 €	19 062,50 €	19 062,50 €	31 875,00 €	31 562,50 €	31 875,00 €	19 687,50 €	31 875,00 €	25 937,50 €	31 562,50 €
Crédits T2 IMP-E (en quantité)	25,5	25,5	12,85	12,85	25,5	25,5	25,5	15,75	25,5	20,75	25,25
Crédits T2 Vacations 1757 (en €)	12 430,32 €	9 960,72 €	14 447,16 €	6 976,62 €	13 695,99 €	12 687,57 €	18 676,35 €	14 941,08 €	18 676,35 €	12 152,49 €	18 676,35 €
Crédits T2 Vacations 1757 (en quantité)	302	242	351	169,5	332,75	308,25	453,75	363	453,75	295,25	453,75
Crédits T2 IMP-A (en €)	193 750,00 €	160 000,00 €	193 750,00 €	155 937,50 €	181 250,00 €	167 812,50 €	181 250,00 €	170 625,00 €	181 250,00 €	173 437,50 €	178 75,00 €
Crédits T2 IMP-A (en quantité)											
Crédits T2 IMP-A Pass'culture (en €)							15 000,00 €	11 250,00 €	30 000,00 €	7 500,00 €	30 000,00 €
Crédits T2 IMP-A Pass'culture (en quantité)										24	24
Crédits T2 IMP-E Chorale (en €)	150 000,00 €	150 000,00 €	198 750,00 €	157 500,00 €	198 750,00 €	185 625,00 €	198 750,00 €	195 625,00 €	198 750,00 €	166 250,00 €	?
Crédits T2 IMP-E Chorale (en quantité)	120	120	159	126	159	148,5	159	156,5	159	133	?
Crédits T2 IMP-E Pass'culture (ACAD) (en €)							625,00 €	625,00 €			
Crédits T2 IMP-E Pass'culture (ACAD) (en quantité)											
Crédits T2 Décharge DAAC	2,79	2,79	2,79	2,79	2,84	2,84	3,02	3,02	3,02	3,02	3,05
Crédits T2 Décharge EAFC	0,9 ETP		0,9 ETP		0,9 ETP		0,59 ETP		0,59 ETP		
Crédits HT2	13 998,24	13 998,24	6 226,86	6 226,86	13 851,49	13 851,49	14 340,47	14 340,47	14 949,22	14 949,22	15 000,00 €
SUBVENTIONS ETABL	2 900,00	2 900,00	1 500,00	1 500,00	3 505,00	3 505,00	4 900,00	4 900,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00 €
SUBVENTIONS ASSOCIATION	8 070,00	8 070,00	4 000,00	4 000,00	6 295,00	6 295,00	5 500,00	5 500,00	5 510,00	4 603,26 €	4 603,26 €
ACHATS	2 028,24	2 028,24		726,86 €	726,86 €	4 051,49	4 051,49	3 940,47	2 939,22	2 939,22	4 896,74 €
PREAC -FORMATION AU PNF	1 000,00	1 000,00	-	-	-	-	-	-	4 000,00	4 000,00	3 000,00 €
Crédits HT2 Budget DCCE : développement du chant choral à l'école (2nd degré)							8 035,00 €	8 035,00 €	8 035,00 €	8 035,00 €	8 035,00 €
									16 070,00 €	16 070,00 €	
Crédits HT2 Budget EAFC	52285,5		16213		33561		31374		21627		?
Programme 214											
2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025	
AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Crédits T2											
Crédits HT2											
Programme 230											
2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025	
AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Crédits T2											
Crédits HT2	66 000,00	65 998,73	72 235,00	72 235,00	71 670,00	71 670,00	85 631,00	85 631,00	72 464,44	72 464,44	65 649,00
SUBVENTIONS ETABL	59 050,00	59 050,00	67 435,00	67 435,00	60 470,00	60 470,00	74 659,00	74 659,00	68 663,00	68 663,00	49 530,00
SUBVENTIONS ASSOCIATION	1 950,00	1 950,00	2 800,00	2 800,00	7 200,00	7 200,00	7 972,00	7 972,00	2 360,00	16 119,00	
ACHATS	1 000,00		998,73	-	-	-	-	-	1 441,44	1 441,44	-
PREAC -FORMATION AU PNF	4 000,00	4 000,00	2 000,00	2 000,00	4 000,00	4 000,00	3 000,00	3 000,00	-	-	-
Crédits HT2 Budget DCCE : développement du chant choral à l'école (1er degré)							3 168,00 €	3 168,00 €	3 168,00 €	3 168,00 €	3 168,00 €

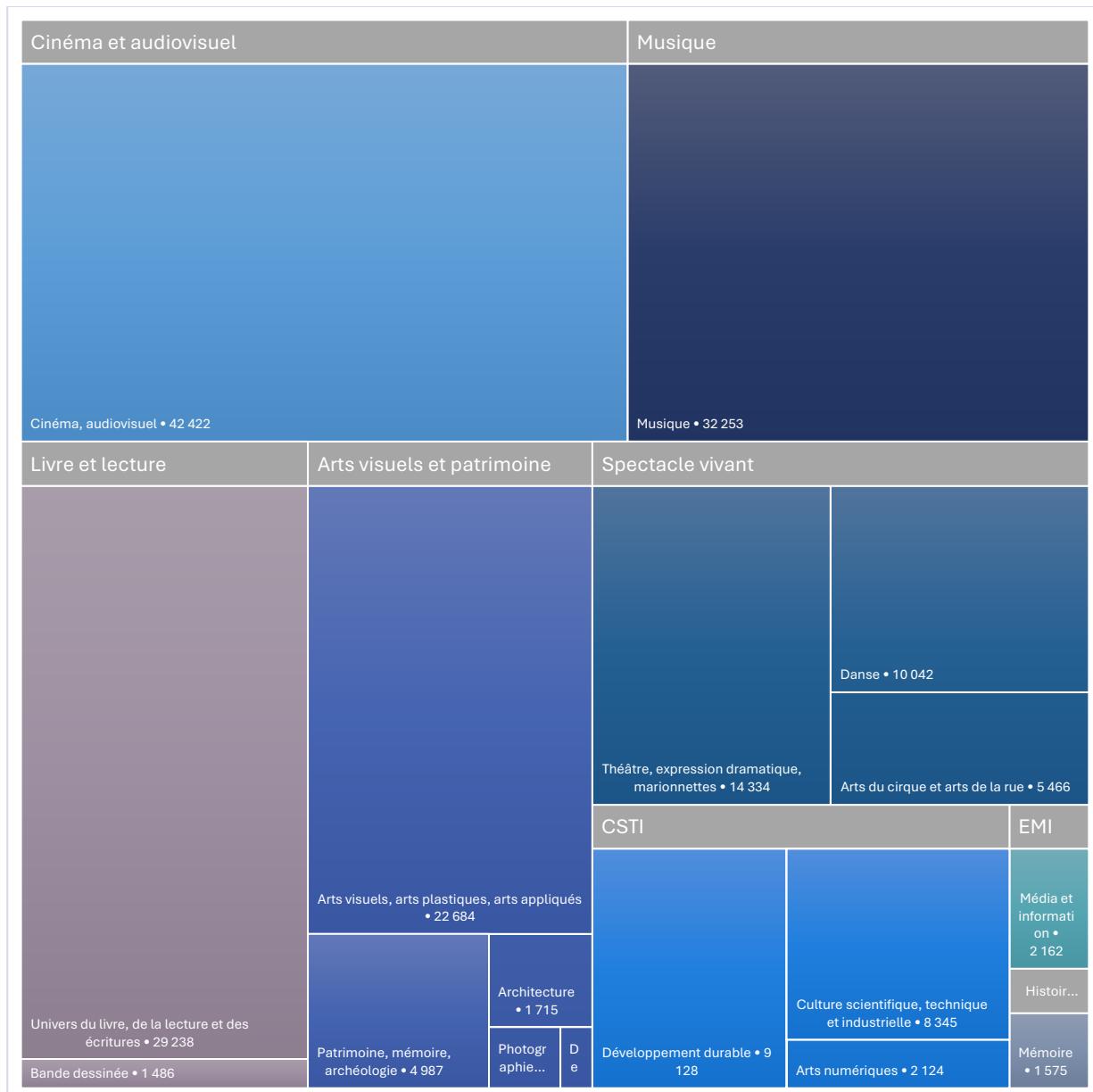
En 2024-2025, bien que l'engagement de l'académie de Poitiers en faveur de l'EAC reste fort, les données budgétaires traduisent une **inflexion marquée des moyens**, en particulier concernant les **IMP**, qui enregistrent une **baisse notable** liée au **contexte budgétaire national constraint**. Cette diminution, notamment sur les lignes IMP-E Chorale et IMP-A, contraste avec les hausses observées les années précédentes pour soutenir les référents culture, le pass Culture ou les dispositifs vocaux.

Si les crédits restent stables sur d'autres postes (vacations, heures APN, décharges), cette évolution appelle à une **gestion plus ciblée** et à une vigilance accrue pour maintenir une ambition qualitative et équitable dans le déploiement du 100 % EAC.

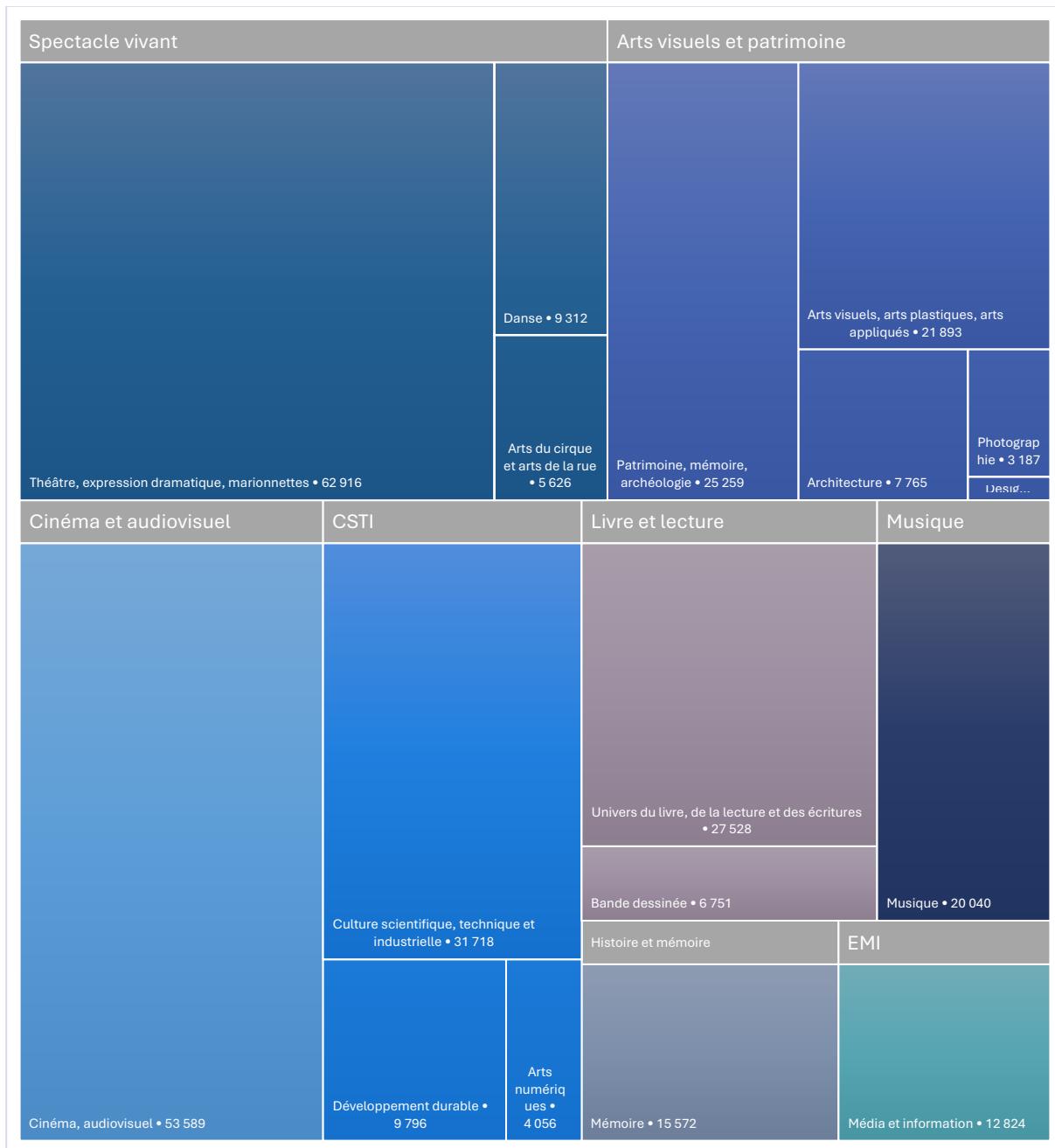
## E. Les actions artistiques et culturelles

### 1) La représentation des élèves dans les différents domaines culturels en 2024-2025

- **Premier degré**



- **Second degré**



En 2024-2025, les élèves de l'académie de Poitiers ont majoritairement participé à des actions culturelles relevant du **spectacle vivant** (54,4 % dans le 2<sup>nd</sup> degré) et du **cinéma-audiovisuel** (29,6 % en 1<sup>er</sup> degré ; 37,5 % en 2<sup>nd</sup> degré), deux domaines bien soutenus par des dispositifs institutionnels. Le **livre et la lecture** ainsi que la **musique** confirment leur importance dans les pratiques artistiques scolaires.

La **culture scientifique**, en nette progression dans les deux degrés, traduit une volonté d'ouverture à des thématiques transversales. À l'inverse, des champs comme le **design** ou la **gastronomie** restent très peu investis, révélant un potentiel de diversification à explorer dans les prochaines années.

## 2) Quelques actions culturelles académiques de référence

L'éducation artistique et culturelle dans l'académie de Poitiers s'incarne par de très nombreux projets tout aussi remarquables les uns les autres, témoignant de l'engagement formidable des élèves, de leur famille, des partenaires et bien sûr des enseignants. Voici quelques exemples représentatifs de cette vivacité et cette dynamique, menés durant l'année scolaire 2024-2025.

### LE FESTIVAL DES ARTS A L'ÉCOLE • FeDAÉ

#### *L'événement national des pratiques artistiques scolaires*

Organisé pour la première fois en avril 2025 sur le site emblématique du **Futuroscope**, le **Festival des Arts à l'École**, initié par la **DAAC de l'académie de Poitiers**, a rassemblé **5 644 élèves venus de toute la France**, confirmant le succès d'un projet inédit en Europe. Pensé comme une vitrine nationale des pratiques artistiques scolaires, ce festival a mis à l'honneur le travail des élèves et des enseignants dans tous les domaines de l'EAC : musique, théâtre, danse, arts visuels, cinéma, mais aussi sciences, médias ou création numérique.

Dans un **cadre connu de tous et particulièrement adapté pour l'événement**, le festival a donné lieu à des **performances, expositions et ateliers participatifs**, favorisant la rencontre entre jeunes artistes, publics variés et professionnels de la culture. Ce succès est le fruit de l'**engagement exceptionnel des enseignants** de l'académie de Poitiers, fortement mobilisés aux côtés des équipes de direction, ainsi que du **soutien déterminant des personnels du rectorat**, qui ont contribué à l'organisation logistique, artistique et pédagogique de l'événement.

Porté par une ambition éducative forte, le Festival s'est imposé comme une **véritable plateforme d'expression, de valorisation et de transmission**. Piloté par la DAAC de Poitiers, en partenariat avec de nombreux acteurs éducatifs et culturels à l'échelle locale et nationale, il constitue désormais un **rendez-vous structurant du calendrier scolaire et culturel**, au service de la démocratisation de l'accès à la culture et de la reconnaissance des pratiques artistiques à l'école.

[www.fe-dae.fr](http://www.fe-dae.fr)



## LES VOYAGES EXTRAORDINAIRES DE NAÏA

*Une création musicale ambitieuse au cœur du réseau REP+ d'Angoulême*



Depuis 2020, le réseau d'éducation prioritaire d'Angoulême s'appuie sur un projet de chorale ambitieux, conçu et coordonné par Mathieu Brault, professeur d'éducation musicale au collège Michelle Pallet (REP+) et au lycée Guez de Balzac. Chaque année, ce projet fédère des élèves du premier et du second degré, de l'élémentaire à la terminale, autour de la création et de la représentation de spectacles musicaux de grande ampleur.

Soutenu par la Cité éducative d'Angoulême, la ville d'Angoulême et de nombreux partenaires culturels, ce projet inter-degrés s'impose aujourd'hui comme un pilier de la dynamique pédagogique et artistique du réseau Éclore.

**L'édition 2024-2025 : « Les Voyages extraordinaires de Naïa »,** un conte musical humaniste, écologiste et universel de Jean-Noël Godard, un compositeur et musicien originaire d'Angoulême.

À partir du roman initiatique qu'il a publié en 2015 (Éditions La Draiglaán), une version scénique a été créée par l'auteur, mêlant musique, percussions, guitare et dessin en direct.

Mathieu Brault a conçu une adaptation chorale inédite, à partir de la version vocale originellement interprétée par une soliste et la chanteuse ZAZ comme voix-off. Ce travail a nécessité cinq mois de composition et d'arrangements originaux pour chœur scolaire, solistes et accompagnement instrumental. Les partitions sont appelées à être publiées ultérieurement.

**Les représentations ont eu lieu :**

- Le 10 avril à 14h30 pour les scolaires
- Le 11 avril à 14h30 (scolaire) et à 18h30 (représentation publique)

**Sur scène :**

120 choristes du CM1 à la terminale du Collège Michelle Pallet, des écoles Albert Uderzo, Marie Curie et du lycée Guez de Balzac, dirigés par Mathieu Brault et accompagnés par le compositeur Jean-Noël Godard (batterie et percussions), Alexis Charrier (Guitare) et Patrice Cablat (dessinateur).







## LE CONCOURS CGENIAL

**Le nom du concours résume à lui seul aussi bien l'état d'esprit des élèves que celui des enseignants qui les accompagnent dans cette aventure !**

Le **concours CGénial** est un évènement qui concerne **toutes les disciplines scientifiques** : mathématiques, physique, chimie, sciences de la vie et de la terre, informatique ou encore sciences de l'ingénieur. Pour les élèves, il s'agit d'une **formidable opportunité** de pratiquer la **démarche de projet en équipe** en regroupant plusieurs disciplines, d'apprendre et de se voir sensibilisé aux **mondes de l'entreprise** et de la **recherche scientifique**. Ainsi, le concours contribue aux actions en faveur de **l'orientation** tout en garantissant de **très belles émotions**.

L'année scolaire **2024-2025** a confirmé un engagement toujours plus croissant des enseignants et des élèves investis dans ce dispositif, aussi bien sur le niveau collège que sur le niveau lycée. La démarche expérimentale, la rencontre avec des professionnels scientifiques, ne font que confirmer les bienfaits du concours dans une démarche de construction personnelle des élèves. Cette expérience développe la créativité, l'esprit critique, la rigueur, et bien d'autres qualités partagées par les autres champs de l'EAC.

La **Délégation Académique** est heureuse d'accompagner les enseignants qui encadrent ces projets, **financièrement et scientifiquement**.

**Financièrement** car la DAAC a œuvré pour que chaque établissement reçoive, via la NACSTI (Nouvelle-Aquitaine Culture Scientifique, Technique et Industrielle), une subvention conséquente émanant de la région Nouvelle Aquitaine à destination des ateliers scientifiques, ainsi qu'une subvention allouée par « **Sciences à l'école** » (dispositif ministériel).

**Scientifiquement** en animant une formation (**EAFC**), et en faisant l'intermédiaire entre les enseignants et les instances nationales que sont « **Sciences à l'école** » et la **fondation CGénial**. Cela répond en outre à une priorité de notre **Service Inter Académique**, qui se donne pour mission de remettre la **CSTI** au cœur des actions culturelles.



## LE POITIERS FILM FESTIVAL • 1<sup>ER</sup> FESTIVAL MONDIAL DES FILMS DES ECOLES DE CINEMA

Avant, pendant et après la manifestation, le Poitiers Film Festival développe une variété de propositions en direction des publics jeunes, de la maternelle à l'université. De nombreuses actions sont organisées en collaboration avec la Délégation Académique à l'Action Culturelle du Rectorat de l'académie de Poitiers et avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine.

**12 466 spectateurs scolaires ont été concernés par le festival à Poitiers et en Nouvelle-Aquitaine.**

### Projections scolaires

Sept programmes de courts métrages étaient proposés aux classes d'écoliers, collégiens et lycéens. Ces projections étaient suivies de rencontres avec les jeunes cinéastes présents :

- séance Super-chouette ;
- séance Grand-duc ;
- séance collèges ;
- séance lycées ;
- séance allemande ;
- séance anglaise ;
- séance espagnole.

17 jeunes cinéastes ont participé aux rencontres qui suivaient ces projections pour répondre aux questions des élèves.

Pour les séances allemande et espagnole, l'interprétariat des rencontres impliquait des lycéens et étudiants de langues.

### Plateforme

Les séances Super-chouette et Grand-duc pour les écoliers étaient également proposées en ligne pour permettre aux classes les plus éloignées de découvrir les films du festival. 96 classes représentant 48 écoles ont profité de cette plateforme, soit environ 2 200 écoliers.

### Ressources pédagogiques

La Délégation Académique à l'Action Culturelle du Rectorat de l'académie de Poitiers a créé de véritables outils pédagogiques pour permettre un travail en classe, ces ressources accompagnaient les courts métrages *Voy* et *No More Pool Time* et la DSDEN de la Vienne réalise chaque année des documents pédagogiques, pour les programmes Piou-Piou, Super Chouette et Grand-Duc, à destination des enseignants et des élèves, afin d'approfondir en classe leur compréhension des films.

### Piou-piou en tournée en Nouvelle-Aquitaine

La séance Piou-piou, vers les étoiles a été proposée aux écoles maternelles dans 11 départements de la Région, grâce au concours de 33 salles de cinéma partenaires.

En complément des projections à Poitiers, 5 717 élèves issus de plus de 130 écoles de zones rurales ont pu découvrir ce programme de courts métrages très apprécié.

### Ateliers artistiques

Plusieurs ateliers de pratique étaient proposés aux élèves de collèges et lycées.

Cinq classes ont réalisé des capsules radiophoniques mêlant interviews, micros-trottoirs et chroniques à partir de films du festival. D'autres élèves ont assisté au festival avant de recevoir un professionnel en classe pour un atelier d'écriture de scénario de court métrage.

## ARCHÉOFIGCTIONS

*Un projet d'EAC très partenarial*



L'exposition **Archéofictions** concrétise un projet d'éducation artistique et culturelle (EAC) conçu par Céline Harbulot, enseignante d'arts plastiques et destiné à ses élèves d'option arts plastiques en classe de seconde du lycée Bellevue de Saintes. Cette action d'éducation artistique et culturelle, très ancrée sur la pratique plastique à teneur artistique s'est construite sur un partenariat quadripartite, associant le lycée (Éducation nationale), le Paléosite de Saint Césaire (structure culturelle), La Maison François Méchain (résidence pour artistes et facilitateur artistique) et Anna Iris Luneman, artiste-intervenante.

Bien que le projet ait été conçu autour de questions plasticiennes (expérimenter l'assemblage, penser des sculptures à porter), il a aussi favorisé une connaissance des arts et du patrimoine par l'exploration du site archéologique de Saint Césaire et de ses collections. Les élèves de seconde ont été amenés à interroger et à s'interroger sur leur rapport aux vestiges et aux représentations de la préhistoire. L'objectif étant de surmonter quelques représentations erronées puis de dépasser la simple observation des artefacts pour s'engager dans une véritable relecture sensible et plastique des éléments patrimoniaux.

Le projet propose une approche qui met résolument l'accent sur la pratique artistique, accompagnée par l'artiste Anna Iris Luneman (en partenariat avec la Maison François Méchain). En travaillant la notion d'artefact, les élèves ont élaboré des productions *in situ*, créant ainsi un dialogue entre leurs réalisations (nécessairement contemporaines) et les objets d'un lointain passé. Cette phase de création a permis aux participants de s'approprier le lieu et ses enjeux de manière concrète, sensible et expérimentale.

Enfin, l'action Archéofictions a permis de renforcer le lien entre les élèves et leur territoire. L'exposition a offert aux élèves l'opportunité de diffuser leur travail et d'ouvrir un espace de dialogue entre la science paléontologique, les arts plastiques et un lieu singulier. Le projet mené a démontré comment une collaboration entre un établissement scolaire et une institution culturelle peut permettre de valoriser un lieu patrimonial et offrir une perspective différente sur son histoire. Il a permis aussi et surtout aux élèves de vivre une expérience artistique et culturelle très riche et de voir le fruit de leur travail exposé au Paléosite. Cette restitution permettant, de surcroit des apprentissages pratiques et théoriques, d'augmenter chez chacun l'estime de soi et le plaisir d'apprendre en faisant.

## LE CHŒUR REGIONAL D'ENSEIGNANTS DE NOUVELLE-AQUITAINE

### *Un espace de formation aux arts et à la pédagogie*

Créé en 2018, à l'initiative conjointe des **Ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture**, le **Chœur Régional de Nouvelle-Aquitaine (CRENA)** est né pour incarner la **richesse et la vitalité du chant choral** sur son territoire. Composé de **200 chanteurs** issus des quatre départements de l'ex-région Poitou-Charentes (**Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne**), cet ensemble se distingue par la **diversité de ses membres : professeurs d'éducation musicale, enseignants, musiciens intervenants, étudiants, chefs de chœur et amoureux du chant**.

Placé sous la **direction artistique de Mathias Charton**, Inspecteur d'Académie de l'académie de Poitiers, le Chœur bénéficie de l'expertise de **chefs de chœur reconnus – Geoffroy Dudouit et Edwin Florez** – qui apportent chacun leur **sensibilité artistique**. Les répétitions hebdomadaires sont de véritables **ateliers de perfectionnement vocal**, où se construit un **répertoire varié** allant du sacré et symphonique aux œuvres contemporaines a cappella. Cette polyvalence permet au **CRENA** d'explorer des univers musicaux très différents, tels que le **Requiem de John Rutter**, la **Messa di Gloria de Giacomo Puccini** ou encore des **chansons populaires** et des créations contemporaines.

Le Chœur collabore régulièrement avec les **grands orchestres** de la région, comme l'**Orchestre de Chambre de Nouvelle-Aquitaine (OCNA)** ou l'**Orchestre du Conservatoire de Poitiers**, donnant ainsi à ses prestations une dimension artistique de qualité. Son format adaptable, du **petit ensemble vocal** au **grand chœur symphonique**, lui permet de s'illustrer sur des scènes variées, qu'il s'agisse de lieux intimistes ou prestigieux.

Le **CRENA** n'est pas seulement une formation musicale d'excellence ; il est aussi porteur d'un **projet éducatif et culturel ambitieux**. Par son engagement, le Chœur valorise l'action éducative en contribuant à l'enrichissement de la **vie artistique de la région** et en faisant découvrir au plus grand nombre la **puissance fédératrice du chant choral**. À travers ses concerts, il promeut le **partage, la transmission** et la rencontre, créant ainsi des **passerelles entre les publics** tout en valorisant l'**apport des pratiques vocales collectives** pour l'épanouissement personnel et social. Enfin, il est pour les enseignants qui le composent, qu'ils soient Professeurs de Musique et de Chant Choral ou non, un laboratoire de pratiques pédagogiques qui favorisent l'écoute, le "faire ensemble" et l'épanouissement personnel via l'exigence et la régularité d'une pratique artistique.

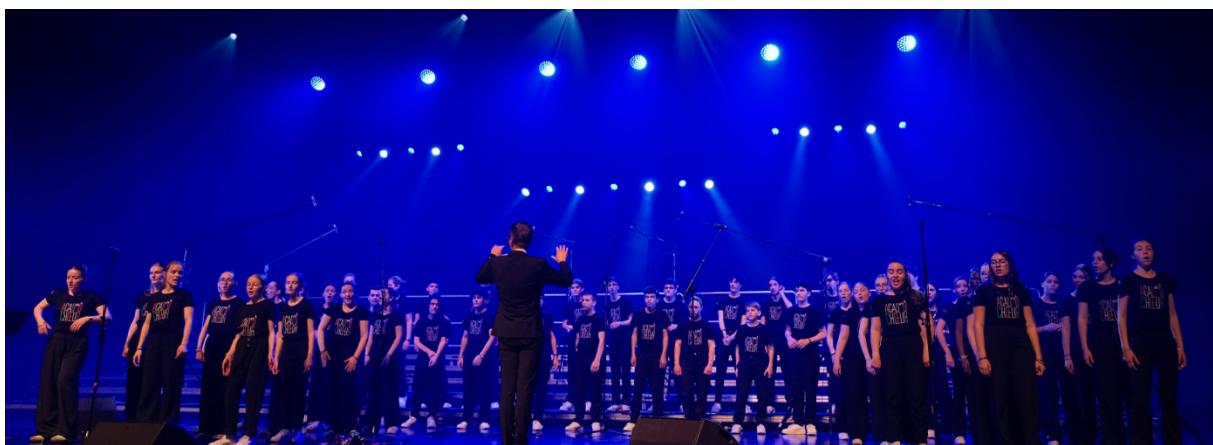
[www.crena.fr](http://www.crena.fr)



## ACAD'ÔCHŒUR

### *Le chœur académique d'adolescents de l'académie de Poitiers*

Acad'ÔChœur est le **chœur académique des adolescents** de l'académie de Poitiers. En **2024-2025**, il réunit **plus de 50 jeunes chanteurs**, collégiens et lycéens des quatre départements, tous engagés dans des chorales scolaires. Sélectionnés pour leur motivation et leur passion du chant, ils bénéficient d'un **encadrement professionnel exigeant**, sous la direction artistique de **Mathias Charton**. Le chœur propose une **expérience artistique exigeante et inclusive**, notamment à destination des élèves allophones ou issus de territoires éloignés de l'offre culturelle.



Depuis sa création, Acad'ÔChœur a donné près de **100 concerts** devant plus de **100 000 spectateurs**. Il s'est illustré à l'international en remportant une **médaille d'argent au concours Lisbon Sings (2022)** puis **deux Premiers Prix avec félicitations du jury à Neerpelt (2024)**. Il est également invité lors de **cérémonies officielles académiques** et s'est produit en juillet 2024 sur la scène du festival **Un Violon sur le Sable** à Royan. Cette année, le chœur a présenté « **Acad'ÔChœur en scène** », un spectacle mêlant œuvres de **compositeurs contemporains** (Mbuso Ndlovu, Sidney Guillaume) et classiques (Bizet, Mozart), traduisant son **ouverture musicale et son exigence artistique**.

Acad'ÔChœur s'appuie sur de nombreux partenaires prestigieux : **Radio France**, les **Francofolies de La Rochelle**, **Sony Music**, **Bayard**, ou encore l'**Institut Français d'Art Choral**. Il collabore régulièrement avec des **compositeurs internationaux** comme **Jim Papoulis**, dont les œuvres enrichissent son répertoire. Plus qu'un simple ensemble vocal, Acad'ÔChœur est un **projet éducatif global** : il développe chez les jeunes le **goût de l'effort**, la **confiance en soi**, le **travail collectif** et une **véritable ouverture culturelle**.

Véritable utopie réalisée dans l'Académie, son recrutement est ouvert à tous les élèves d'un établissement public du secondaire de Charente, Charente Maritime, Deux Sèvres ou Vienne, qu'il soit musicien ou non. Pour une adhésion annuelle modique, et grâce au soutien du Rectorat de Poitiers ainsi qu'à une généreuse équipe de bénévoles encadrants, les choristes se voient proposer des répétitions régulières (un week-end par mois), des résidences (4 à 5 jours à chaque vacances) et des concerts partout dans l'Académie, mais aussi en France ou en Europe. La tournée estivale offre une quinzaine de jours dont des temps forts prestigieux tels que la participation au "Violon sur le Sable" à Royan, par exemple.

[www.acadochoeur.fr](http://www.acadochoeur.fr)

## AU CŒUR DU PATRIMOINE

### À la découverte du patrimoine local

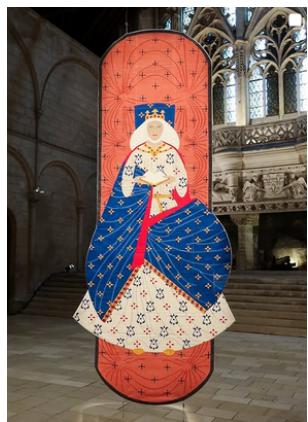
**Dispositif :** DRAC DAAC • Projets fédérateurs - Arts & Patrimoine, Archéologie - 2024-2025

**Public concerné :** deux classes de CM1 et CM2, 50 élèves

**École :** Jules Ferry de Neuville de Poitou dans la Vienne (86)

**Professeures des écoles :** Géraldine Clochard et Maud Rotureau

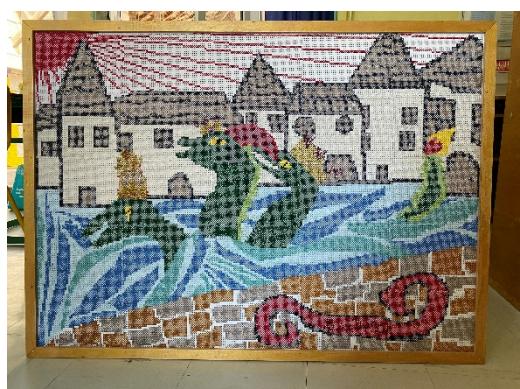
**Artistes du projet :** Marie Sirgue et Laura Neveu du Collectif Acte



**Le projet « Au cœur du patrimoine »** a permis aux élèves de CM1 et CM2 de Neuville-de-Poitou de découvrir et d'étudier le patrimoine local tout au long de l'année scolaire. Organisé en plusieurs étapes, il a combiné recherches documentaires, visites guidées et création artistique collective. Les élèves ont mené des recherches à la bibliothèque de l'école, dans les médiathèques du secteur, et en collaboration avec les archives municipales et départementales. **Aliénor d'Aquitaine**, figure emblématique de l'Histoire locale, a servi de point de départ à l'étude de la période médiévale (XIIe–XIVe siècles) en Poitou. Ce focus historique a permis de mieux comprendre les liens politiques et artistiques de l'époque, ainsi que la persistance des légendes locales et l'héritage transmis jusqu'à aujourd'hui.

Les visites ont mené les élèves à l'**abbaye de Fontevraud**, où ils ont découvert le gisant d'Aliénor d'Aquitaine, puis au **musée Sainte-Croix de Poitiers**, pour explorer les collections médiévales et approfondir leurs connaissances.

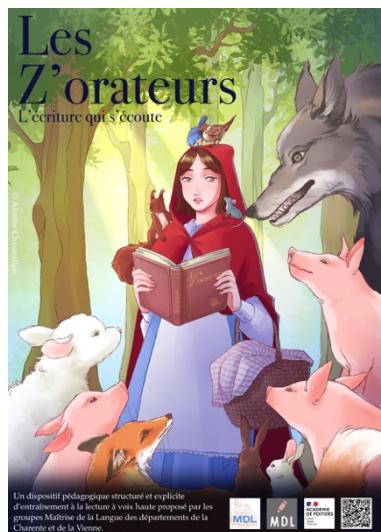
En parallèle, les élèves ont rencontré **Marie Sirgue et Laura Neveu**, artistes du Collectif Acte. Marie Sirgue leur a présenté une grande broderie collective, « La Dame », inspirée du gisant d'Aliénor et réalisée sous sa direction artistique. Encadrés par les artistes, les élèves ont ensuite conçu leur propre projet : la réalisation de grandes broderies sur carton, après avoir dessiné eux-mêmes les cartons préparatoires. Ils ont choisi comme thèmes « **La fée Mélusine** » et « **Le dragon : la Grand'Goule** », deux figures issues du patrimoine immatériel régional. Les broderies ont été achevées en juin 2025.



Ce projet a ainsi permis aux élèves de **Neuville-de-Poitou** d'aller recherches historiques, découverte de sites patrimoniaux et apprentissage des techniques traditionnelles de broderie, aboutissant à la création d'œuvres collectives uniques. Plusieurs expositions ont mis en valeur ces réalisations, notamment lors des **Journées européennes du patrimoine**. Le rectorat de Poitiers a accueilli les broderies dans ses locaux, les rendant accessibles au public. Chaque année, plusieurs centaines d'élèves de l'académie visitent le rectorat à l'occasion de l'opération « **Levez les yeux** », qui se tient le vendredi précédent les Journées du patrimoine.

## LES Z'ORATEURS

*Lire, respirer, partager*



Inscrit dans le parcours d'éducation artistique et culturelle, le projet **Les Z'Orateurs** invite les élèves à découvrir la puissance de la parole mise en voix.

Lire à voix haute, c'est **comprendre, respirer et partager** : comprendre un texte pour en saisir le sens et la musicalité, respirer pour trouver son rythme et sa justesse, partager enfin une émotion, un message, une œuvre avec les autres.

Conçu pour les classes du **cycle 2**, et adaptable au **cycle 3**, le dispositif permet à chaque élève déjà lecteur de progresser dans la maîtrise de la langue tout en développant sa sensibilité artistique. En donnant voix aux mots, les enfants explorent la littérature comme une matière vivante et expressive.

Chaque envoi périodique comprend un **texte court**, son **enregistrement audio**, ainsi que des **conseils de lecture** et des **techniques d'élocution** favorisant l'aisance, la diction et la confiance. Ces supports structurés accompagnent les enseignants dans un **enseignement explicite** de la lecture et de la mise en voix, au service d'une lecture plus fluide, plus expressive et plus signifiante.

Projet **inclusif et fédérateur**, Les Z'Orateurs valorise **tous les élèves** : chacun trouve sa place, qu'il soit lecteur discret ou orateur affirmé. En classe, la lecture devient un moment d'écoute, de coopération et de plaisir partagé.

Proposé par les **groupes Maîtrise de la langue de Charente et de la Vienne**, en lien avec les **délégations académiques aux arts et à la culture**, ce projet contribue pleinement à la formation du **lecteur interprète**, acteur de sa compréhension et passeur d'émotion — au cœur des objectifs de l'Éducation Artistique et Culturelle.



## PREAC Bande Dessinée

Séminaire 27, 28, 29 janvier 2025



Les Pôles de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle (PRÉAC) sont des pôles de formation continue en Éducation Artistique et Culturelle. L'académie de Poitiers porte depuis 15 ans le **PREAC Bande Dessinée qui est le seul existant en France**.

La formation associée s'articule autour de temps de transmission d'informations théoriques, d'ateliers de pratique et de partages d'expériences. Elle repose sur des axes de travail et de réflexion portant à la fois sur la méthodologie de projet, la pédagogie, la médiation et toute autre forme d'action d'éducation artistique et culturelle.

Cette formation s'adresse à un public intercatégoriel de professionnels de l'EAC susceptible d'être prescripteurs de formations ou de projets partenariaux ambitieux, issus des domaines de l'éducation, de la culture, et de l'enfance et de la jeunesse et de la PJJ.

Le séminaire a lieu les 3 jours précédant le festival de la bande dessinée d'Angoulême et compte une soixantaine de participants, depuis la nouvelle forme des PREAC (avant 2020, les séminaires comptaient 90 à 100 personnes mais tous n'étaient pas toujours formateurs).

Le comité de pilotage comprend des acteurs de la bande dessinée du territoire (CIBDI, FIBD, association du Festival) des représentants de l'éducation nationale (DAAC, DSDEN de Charente), des représentants de la culture (DRAC), des représentants de la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse).

Sont associées au séminaire des ressources pour permettre aux formateurs et aux prescripteurs de formation de trouver tout ce qui peut leur être nécessaire pour créer leurs stages (<https://digipad.app/p/634384/dc6a290075a5>).

En 2024, le séminaire interrogeait les pratiques d'éducation artistiques autour de la bande dessinée, nous avons réfléchi à pourquoi et comment lire des bandes dessinées. En janvier 2025, le sujet a porté sur **la narration** : comment la bande dessinée propose-t-elle une narration unique et révélatrice ?

**Les conférences ont alterné avec les tables rondes, et des retours d'expériences avec des particularités de notre académie comme la classe à horaires aménagés Bande dessinée qui a vu le jour en 2023 au collège Marguerite de Valois à Angoulême.**

**Une nouveauté cette année : nous avons ouvert les demi-journées sans atelier aux enseignants disponibles de l'académie afin de faire profiter au plus grand nombre de ces interventions (une dizaine d'enseignants par demi-journée, et même plus pour le mercredi après-midi, se sont inscrits, premier et second degrés).**

## LES BALADES ARTISTIQUES

### À la découverte des arts et du patrimoine près de chez soi



Ce projet scolaire, proposé depuis plusieurs années aux élèves de la moyenne section au CM2 du sud du département de la Charente-Maritime, est une invitation à vivre une expérience artistique unique lors d'une balade. Celle-ci se déroule sur des sites culturels emblématiques de la commune qui accueille le dispositif. Cette initiative soutenue par les collectivités territoriales et les communes vise à faire découvrir aux enfants des modes d'expression artistiques variés, à travers un parcours immersif et interactif.

Au cœur de cette aventure, des artistes passionnés se réunissent pour offrir des créations sur mesure, spécialement conçue pour ce projet. Chaque édition de la balade se déploie sur des sites différents, enrichissant ainsi l'expérience à chaque fois et permettant aux élèves de s'approprier leur territoire et de découvrir ou redécouvrir autrement des éléments du patrimoine local.

Les participants sont invités à explorer différentes formes d'art (danse, théâtre, conte, cirque, musique, patrimoine de proximité) à travers des interactions ludiques et des moments insolites, créant ainsi des souvenirs mémorables et des apprentissages interdisciplinaires.

En 2024-2025 cette balade s'est déployée sur la circonscription de Saintes sur les communes de Rioux (une journée : 5 classes de C1, C2, C3 du RPI Tesson/Rioux de la CDC de Gémozac) et de Saintes (2 journées : 4 classes de C2 et 2 classes de C3 des écoles du territoire de la CDA de Saintes) avec 4 représentations :

- **Conte/théâtre** : Bruno Soulet, comédien, conteur et marionnettiste de la compagnie Coyote Minute de Saintes ;
- **Éducation Musicale** : Melvin dans les nuages, artiste musicien, chanteur et compositeur (Charente Maritime) ;
- **Danse** : Benoît Savignat, danseur, chorégraphe et professeur de danse dans deux écoles de danse de Royan, dont une professionnelle (Swinging Compagnie et Arcad 17) & Emma Savignat, danseuse et chorégraphe professionnelle à Paris ;
- **Théâtre de rue (cirque)** : Dominique Soul, artiste circassien et marionnettiste mêlant expression corporelle, théâtre et performance de Saintes ;
- **Patrimoine** : Médiatrices culturelles du service direction des patrimoines de Saintes.

#### Sites :



Rioux : les halles, l'église, le jardin et la mairie

Saintes : Abbaye aux dames, jardins publics, musée de l'Échevinage et musée Dupuy Mestreau, salle de l'étoile, salle des Jacobins, salle de la Chapelle du site St Louis, Arc de Germanicus.

Deux classes de C3 (École Pasteur de Saintes et école d'Écoyeux) ont prolongé leur balade artistique avec la mise en place de quatre ateliers plastiques de 1H30 en collaboration avec l'artiste Lauriane Chevalier. Une exposition pour donner à voir les travaux des élèves réalisés sous la conduite de l'artiste et des enseignantes a été proposée à Saintes dans les bâtiments de l'Hostellerie à côté de la médiathèque fin juin (fabrication d'un support collectif : réalisation d'un grand plan morcelé comme un puzzle assemblé pour une classe et fabrication d'un grand pliage accordéon racontant la balade comme une frise chronologique pour l'autre classe).

## FAIRE LE LIEN

### ***Un rassemblement***

Projet dansé avec une classe SAPAT • **Bac Professionnel, Services aux Personnes et Aux Territoires**

Ce PEAC (Parcours d'éducation Artistique) s'est écrit entre Le Centre d'Animation de Beaulieu, le lycée Kyoto et l'artiste chorégraphe Fiona Le Goff (compagnie Need). "**Faire le lien, un rassemblement**" propose à une classe de seconde SAPAT, sur trois années jusqu'à la terminale, d'expérimenter **ce qui nous lie et nous rassemble** en prenant comme appui le geste chorégraphique, le toucher et le soin.



L'intention est de déployer ce parcours EAC sur un temps long : Saison 2024-2025 : Phase **d'initiation et de découverte**. Saison 2025-2026 : entamer la phase **d'expérimentation et d'exploration du processus de création**. La troisième saison 2026-2027 se tournera vers l'aventure de la **création collective**. L'aboutissement de ces trois années a pour objectif la participation au Festival À Corps.

### **BILAN DE LA PREMIERE SAISON 2024-2025**

Les élèves ont pu plonger dans l'univers de Fiona Le Goff, chorégraphe poitevine. L'action culturelle du Centre de Beaulieu rayonne à l'échelle du territoire et les projets se tissent les uns aux autres, en résonance avec les liens déjà construits entre équipes artistiques et partenaires. Grâce au savoir-faire de Fiona le Goff et une **pédagogie de transmission** qui croise à la fois **improvisation et composition**, les jeunes de seconde SAPAT ont pu s'initier en douceur à **la pratique de la danse contemporaine et urbaine**. Un vrai lien s'est créé avec l'artiste qui a su installer une **confiance et une vraie complicité**.

Les temps d'immersion au plateau sur 4 journées réparties en deux périodes (décembre et mars) ont permis aux élèves de **poser des repères** dans cet espace parfois inconnu pour certains. Ces temps longs sont sans aucun doute les plus précieux à la fois pour l'artiste intervenant, pour les élèves et pour les équipes éducatives. Des **moments d'une grande intensité émotionnelle, artistique, poétique** ont été traversés. Ces moments ont permis au groupe d'accéder à une autre dimension sur le fait de **travailler et d'évoluer ensemble**. **La parole s'est libérée**, les élèves ont pu trouver leur place au sein du groupe de manière individuelle et collective, ont pris conscience des uns et des autres de façon bienveillante.



Après un premier parcours d'octobre à mars, rythmé par les ateliers de pratique, visites, représentations, le projet s'est ancré sur une semaine dans l'établissement du lycée Kyoto pour clôturer la première saison du 14 au 18 avril 2025.

Des ateliers participatifs ont été encadrés par Fiona Le Goff à destination d'autres groupes du lycée. Une étape de travail a été présentée dans la rue du lycée devant les élèves et les équipes enseignantes puis dans l'école Pablo Néruda du quartier de Saint Eloi.

### 3) Les enseignements artistiques et culturels

#### ▪ Les classes à horaires aménagés

Les classes à horaires aménagés sont organisées dans les écoles élémentaires et les collèges pour permettre aux élèves de recevoir, dans le cadre des horaires et des programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé. Les domaines artistiques visés sont la musique et la danse, les arts plastiques et le théâtre.

RENTRÉE 2025	16	17	79	86	Total
<b>Nombre de CHA Arts de la Rue</b>	0	1	0	0	1
<b>Nombre de CHA Arts Plastiques</b>	2	0	1	0	3
<b>Nombre de CHA Bande Dessinée</b>	1	0	0	0	1
<b>Nombre de CHA Danse</b>	0	1	0	1	2
<b>Nombre de CHA Mathématiques et Sciences</b>	0	0	0	1	1
<b>Nombre de CHA Métiers du spectacle</b>	0	0	1	0	1
<b>Nombre de CHA Musique</b>	4	6	1	9	20
<b>Nombre de CHA Théâtre</b>	1	5	2	4	12
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>15</b>	<b>41</b>

NOMBRE D'ELEVES EN CLASSE A HORAIRES AMENAGES						
2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>869</b>	<b>909 ↑</b>	<b>941 ↑</b>	<b>1 010 ↑</b>	<b>1 213 ↑</b>	<b>1 256 ↑</b>	

#### Ouverture en R2024 :

- CHAM au collège Edgar Quinet de Saintes (17)
- CHAM au collège Agrippa d'Aubigné de Saintes (17)
- CHAT au collège Descartes de Châtellerault (86)
- CHAM au collège Jean Jaurès Gençay (86)
- CHAM au collège Louise Michel de l'Isle Jourdain (86)

#### Ouverture en R2025 :

- CHA Arts au collège Noël Noël de Confolens (16)
- CHAM au collège Jean Moulin de Barbezieux (16)
- CHAT au collège Jules Michelet d'Angoulême (16)
- CHAD au collège de Surgères (17)
- CHAMS au collège de Buxerolles (86)

#### Perspectives en R2027 :

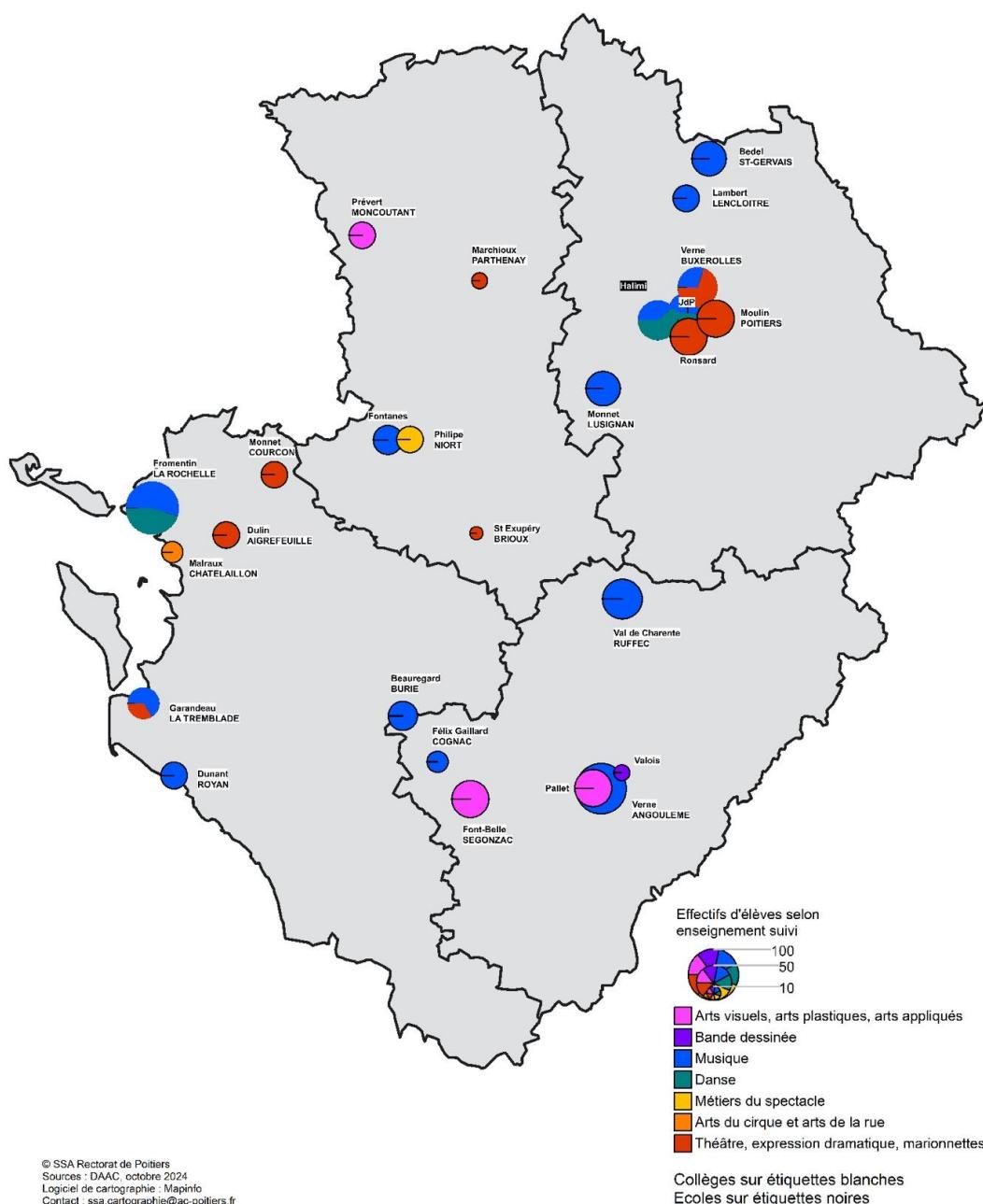
- CHAT au collège Argentor de Champagne-Mouton (16)
- CHABD au collège Eugène Delacroix de Saint-Amant-de-Boixe (16)
- CHAT au collège privé de Surgères
- CHAM CHAD au collège Marie de la Tour d'Auvergne de Thouars (79)

#### Perspectives en R2027 :

- CHAAP au collège Les Vieilles Vignes de Cozes (17)

La densification des **Classes à Horaires Aménagés (CHA)** dans l'académie de Poitiers illustre l'importance croissante d'intégrer les pratiques artistiques dans les parcours scolaires, favorisant ainsi l'épanouissement scolaire et personnel des élèves. Ce dispositif permet aux jeunes de développer des compétences artistiques tout en renforçant leur motivation et leur engagement dans la vie scolaire. À l'avenir, il sera essentiel d'assurer un **rééquilibrage territorial** afin de garantir une meilleure répartition de ces classes sur l'ensemble du territoire académique, notamment en **Charente** et dans les **Deux-Sèvres**, où l'offre reste à densifier. Cette extension permettra de mieux répondre aux besoins culturels et artistiques des élèves, tout en favorisant l'égalité d'accès à ces formations spécifiques dans tous les départements.

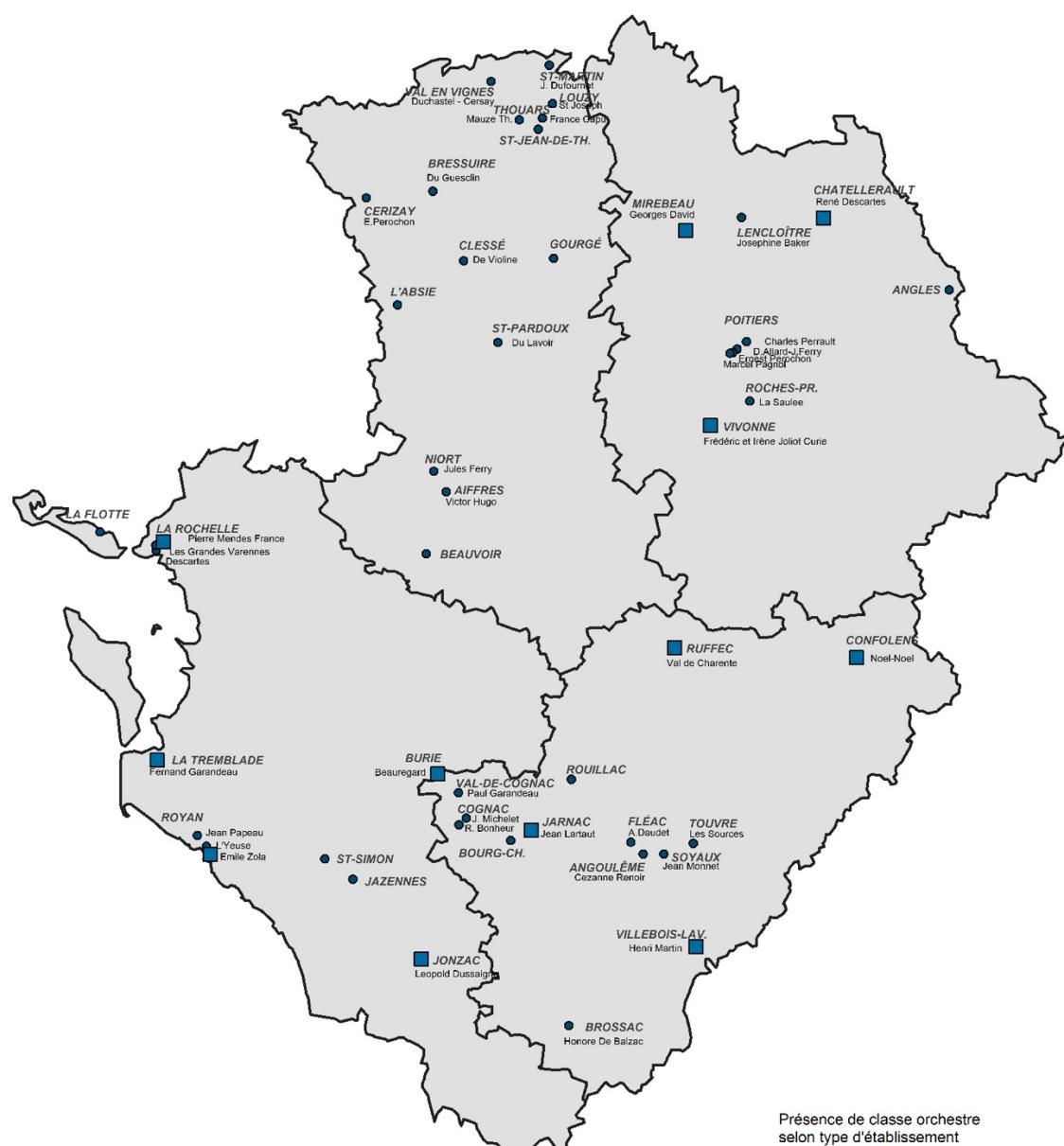
NB : en parallèle à ces classes à horaires aménagés, quelques écoles bénéficient d'un dispositif intermédiaire (Classes chantantes, Chant'école, école et orchestre) ayant pour ambition d'offrir une pratique exigeante de la musique à des cohortes entières, au sein de l'école.



## ▪ Les classes orchestres

Les classes orchestres se déploient tout autant dans le premier degré que dans le second. Ce sont généralement des dispositifs partenariaux co-pilotés par les établissements scolaires et des établissements spécialisés d'enseignement musical. Une part des classes d'orchestre est soutenue par l'association *Orchestre À l'École* qui finance notamment une partie des parcs instrumentaux ainsi que par les projets "Notre école faisons-là ensemble".

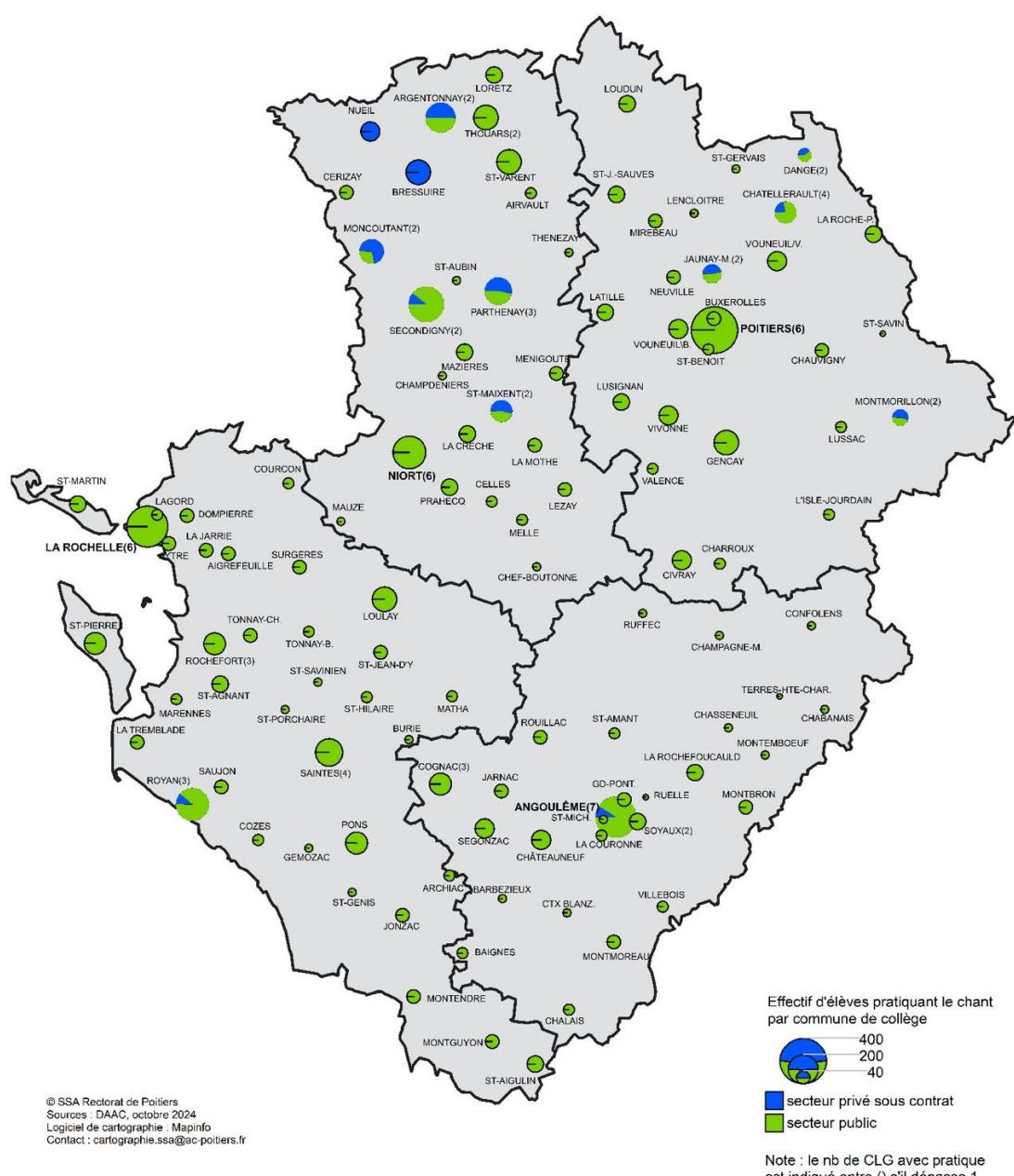
2024 • 2025	16	17	79	86	Total
<b>Nombre de classes orchestre 1<sup>er</sup> degré</b>	10	7	15	7	39
<b>Nombre d'élèves du 1<sup>er</sup> degré concernés</b>	230	227	374	212	1043
<b>Nombre de classes orchestre 2<sup>nd</sup> degré</b>	4	5	0	3	12
<b>Nombre d'élèves du 2<sup>nd</sup> degré concernés</b>	101	131	0	91	323



© SSA Rectorat de Poitiers  
 Sources : DAAC, novembre 2025  
 Logiciel de cartographie : Mapinfo  
 Contact cartographie : A LEBRUN, SSA

▪ L'enseignement facultatif de chant choral

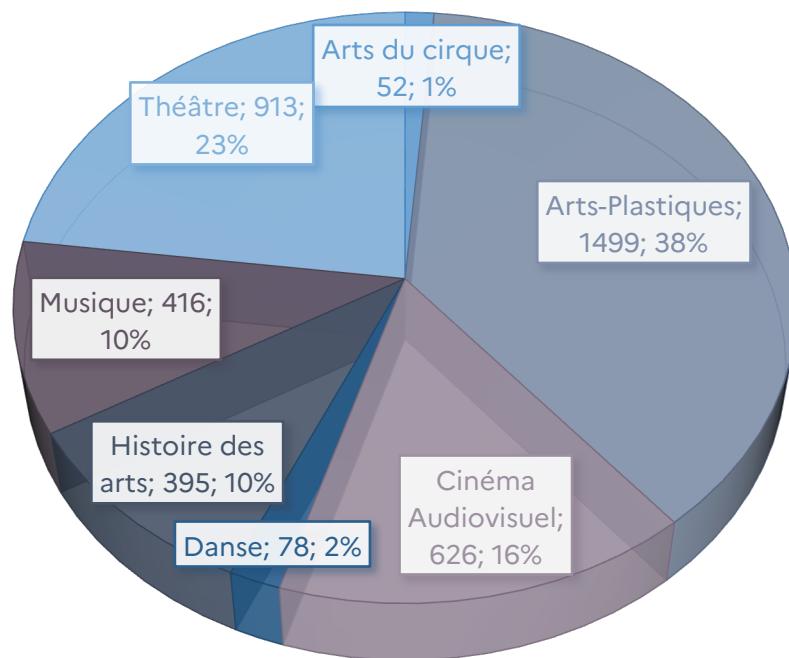
	2022-2023	2023-2024	2024-2025
<b>Nombre de chorales dans les collèges publics</b>	152 ↑	159 ↑	158
<b>Taux d'établissement proposant l'EFCC</b>	95,6% ↑	100% ↑	100%
<b>Nombre d'élèves concernés dans le public</b>	6 308 ↑	7 627 ↑	7 986 ↑
<b>Pourcentage d'élèves dans le public suivant l'EFCC</b>	10,5% ↑	11,48% ↑	12,21% ↑



Porté par des associations chorales territoriales dynamiques, une inspection pédagogique engagée, le chant choral est très dynamique au sein de l'académie de Poitiers. Le pourcentage d'élèves engagés dans cet enseignement est le plus élevé de France.

▪ **Les enseignements artistiques au lycée**

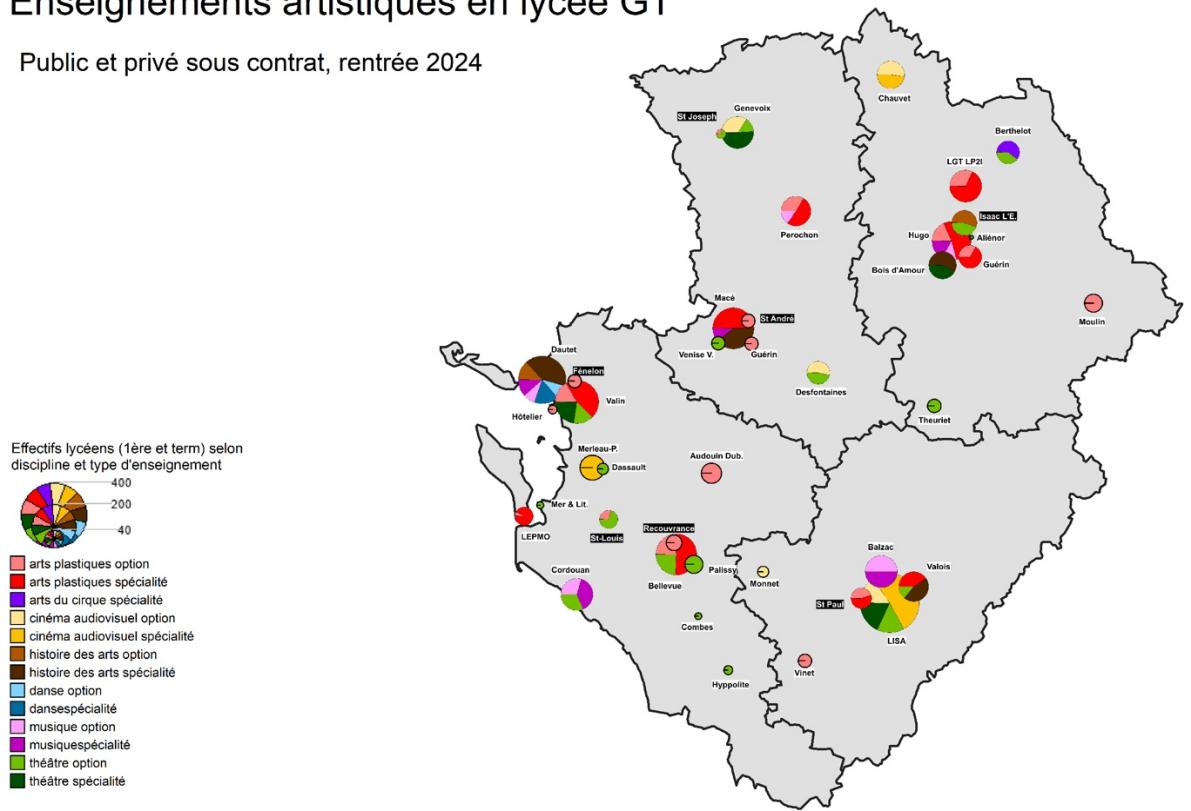
2024 • 2025	16	17	79	86	Total
Nombre d'établissements proposant l'enseignement de spécialité					
• Arts du cirque	0	0	0	1	1
• Arts plastiques	2	3	2	3	10
• Cinéma-Audiovisuel	1	1	0	1	3
• Danse	0	1	0	0	1
• Histoire des arts	1	1	1	1	4
• Musique	1	2	1	1	5
• Théâtre	1	1	1	1	4
Nombre d'établissements proposant l'enseignement optionnel					
• Arts du cirque	0	0	0	1	0
• Arts plastiques	3	8	5	5	21
• Cinéma-Audiovisuel	2	2	3	2	9
• Danse	0	1	0	1	2
• Histoire des arts	1	1	1	2	5
• Musique	1	2	2	2	7
• Théâtre	2	8	4	5	19
Nombre d'établissements proposant un enseignement technologique artistique					
• S2TMD	0	0	0	1	1
• ST2A	1	1	2	2	6



Nombre d'élèves de lycée suivant un enseignement artistique					
2019	2020	2021	2022	2023	2024
3 697	3 683	3 705	3 960	4 061	3 979

## Enseignements artistiques en lycée GT

Public et privé sous contrat, rentrée 2024



## F. L'information en 2024-2025

Les Délégations Académiques à l'Action Culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine ont également pour mission de communiquer auprès des agents de l'Éducation Nationale et des partenaires territoriaux et nationaux de notre ministère, ainsi que des usagers de l'école. Pour cela, nous mobilisons et animons de nombreux médias tels que les courriels, les sites internet et les réseaux sociaux.

- **La communication extérieure et ses outils**

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
<b>Nombre de visites sur le site web de la DAAC</b>	133 902	283 620 ↑	168 570 ↓
<b>Nombre de pages consultées sur le site de la DAAC</b>	293 587	344 795 ↑	411 180 ↑
<b>Nombre d'articles publiés sur le site de la DAAC</b>	105	120 ↑	195 ↑
<b>Nombre d'articles publiés sur les réseaux sociaux</b>	71	125 ↑	66 ↓
<b>Nombre de lettres d'actualité publiées</b>	9	11 ↑	11 =
<b>Nombre d'agents touchés par la lettre d'actualité</b>	28 941	28 941 =	28941 =
<b>Nombre de courriels d'information envoyés</b>	104	120 ↑	170 ↑
<b>Nombre d'articles publiés sur l'Intranet</b>	26	19 ↓	10 ↓

Depuis sa création en novembre 2022, la **lettre d'actualités de l'Éducation Artistique et Culturelle** (ayant pour nom « *Lettre DAAC'tualités* ») est devenue un vecteur clé de la diffusion des informations auprès des acteurs éducatifs et culturels. En 2024-2025, la lettre a été diffusée à **11 reprises**, témoignant d'une régularité et d'un suivi constant de l'actualité culturelle dans l'académie. Son impact est notable, avec une augmentation significative des consultations du site web dédié et une meilleure visibilité des dispositifs de l'EAC. Ce canal de communication contribue non seulement à informer, mais aussi à renforcer l'engagement des établissements scolaires et des partenaires culturels dans la mise en œuvre de projets artistiques. La lettre joue ainsi un rôle central dans la valorisation des pratiques artistiques, en rendant les ressources et opportunités plus accessibles et en créant une véritable dynamique d'échange entre les différents acteurs du territoire.

### DAAC : La lettre d'actualité Délégation académique à l'action culturelle



**La lettre DAAC'tualité de janvier** (27 Janvier 2025)

### COUP DE COEUR

## ▪ Le catalogue des dispositifs

Les DAAC de Bordeaux, Limoges et Poitiers ont conçu un **catalogue en ligne commun** recensant l'ensemble des offres d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) de la région Nouvelle-Aquitaine. Grâce à des **filtres intuitifs** (académie, niveau, domaine, etc.), les utilisateurs peuvent facilement identifier les dispositifs les plus adaptés. Le catalogue couvre les **huit grands domaines de l'EAC**, des arts visuels au spectacle vivant, en passant par la culture scientifique, le cinéma ou la lecture. Ce travail interacadémique favorise une **lecture claire, cohérente et structurée de l'offre culturelle**, accessible à tous les enseignants du territoire.

## ▪ L'annuaire des acteurs culturels

La DAAC de Poitiers élabore un **annuaire numérique des acteurs culturels** de l'académie, destiné à faciliter les partenariats EAC. Mis en ligne courant **2025-2026**, il offrira aux enseignants un accès simplifié, par territoire et domaine artistique, aux ressources culturelles locales.

## G. La formation

L'offre de formation concourt à la mise en œuvre de l'objectif du 100% EAC. Elle répond à la fois aux enjeux institutionnels et à l'engagement des enseignants. Elle se décline dans les académies de Nouvelle-Aquitaine soit en présentiel, soit en distanciel sous forme de Webinaires. Elle est construite en collaboration étroite avec l'École Académique de la Formation Continue. La participation financière de l'Éducation Nationale à la formation est indispensable vis-à-vis de l'investissement très important de nos partenaires (ministère de la Culture, collectivités territoriales).

### 1) Les Pôles de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle

Les PREAC sont des Pôles de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle menés en étroite collaboration avec l'INSEAC. En tant qu'instances partenariales, ils réunissent le ministère de la Culture, le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, les INSPÉ et les structures culturelles référentes.

Les PRÉAC sont régis par la [circulaire n°2007-090 du 12 avril 2007](#).

Ils sont un puissant vecteur d'actions :

- de formation de formateurs, à destination des publics à la fois de l'éducation et de la culture ;
  - de production de ressources transférables nationalement, au service des projets d'éducation artistique et culturelle ;
  - d'animation du réseau des acteurs de formations.
- **PREAC mis en œuvre en 2024-2025**

Titre du PREAC	Partenaire	Domaine
<b>Chanson Francophone</b>	Les Francofolies de La Rochelle	Musique
<b>Arts, culture et numérique</b>	Espace Mendes France	CSTI
<b>Bandé Dessinée</b>	Festival International de la BD Cité International de la BD et de l'Image d'Angoulême	Univers du livre et de la lecture



- PREAC construits en 2024-2025 pour une mise en œuvre en 2025-2026

Titre du PREAC	Partenaire	Domaine
<b>Chanson Francophone</b>	Les Francofolies de La Rochelle	Musique
<b>Bandé Dessinée</b> (Journée professionnelle)	Festival International de la BD Cité International de la BD et de l'Image d'Angoulême	Univers du livre et de la lecture
<b>Arts, culture et numérique</b>	Espace Mendes France	CSTI

Le développement des **Pôles de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle (PREAC)** est une priorité pour renforcer la formation des enseignants et des formateurs en Éducation Artistique et Culturelle (EAC) dans notre territoire académique. Ces pôles jouent un rôle clé en tant que plateformes de formation continue et de mutualisation des compétences, permettant de former les enseignants, les médiateurs culturels et les acteurs éducatifs aux enjeux artistiques et culturels. Face à la diversité des pratiques artistiques et à l'évolution constante des projets culturels, il devient indispensable de doter les formateurs d'outils pédagogiques adaptés et d'une solide culture artistique, afin qu'ils puissent à leur tour transmettre ces savoirs aux élèves.

De plus, les PREAC permettent de fédérer les ressources locales et régionales, en s'appuyant sur des partenariats avec des institutions culturelles, des artistes et des experts du secteur. Leur développement favorise l'émergence de réseaux professionnels dynamiques, tout en assurant une harmonisation des pratiques éducatives à travers le territoire. En multipliant ces pôles, l'académie pourrait garantir un accès équitable à la formation pour tous les enseignants et personnels éducatifs, tout en assurant une diffusion plus large et qualitative des dispositifs d'EAC.

## 2) La formation continue consacrée à l'éducation artistique et culturelle

BASE ACADEMIQUE	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023	2023 2024	2024 2025
<b>Nombre de formations</b>	67	41	70	51	41	44
<b>Nombre de journées stagiaires</b>	1936,5	600,5	1243	1162	801	1424
<b>Nombre total de jours de formation</b>	133	76	128	65	76,5	113
<b>Nombre de stagiaires</b>	1553	820	1176	997	775	1309
<b>Nombre moyen de jours par stagiaire</b>	2	2	2	1,5	2	6

BASE 1 <sup>er</sup> degré 16	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023	2023 2024	2024 2025
<b>Nombre de formations</b>	N.C.	10	26	7	16	7
<b>Nombre de journées stagiaires</b>	N.C.	55,66	125,5	106,8	389	NC
<b>Nombre total de jours de formation</b>	N.C.	6	31,5	7	7	11
<b>Nombre de stagiaires</b>	N.C.	144	190	128	146	191
<b>Nombre moyen de jours par stagiaire</b>	N.C.	0,5	1	1	2	1,7

BASE 1 <sup>er</sup> degré 17	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023	2023 2024	2024 2025
<b>Nombre de formations</b>	N.C.	39	32	12	8	23
<b>Nombre de journées stagiaires</b>	N.C.	294,5	229,5	190	314	667,5
<b>Nombre total de jours de formation</b>	N.C.	36,5	36	19,5	5	22,5
<b>Nombre de stagiaires</b>	N.C.	642	315	253	332	477
<b>Nombre moyen de jours par stagiaire</b>	N.C.	1	1	1,5	1	NC

BASE 1 <sup>er</sup> degré 79	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023	2023 2024	2024 2025
<b>Nombre de formations</b>	11	2	8	10	11	4
<b>Nombre de journées stagiaires</b>	105,33	9,6	102,5	136,33	64	NC
<b>Nombre total de jours de formation</b>	4,33	1	14,5	13,33	2	3,5
<b>Nombre de stagiaires</b>	276	29	113	209	121	47
<b>Nombre moyen de jours par stagiaire</b>	0,5	0,5	2	1,5	0,5	NC

BASE 1 <sup>er</sup> degré 86	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023	2023 2024	2024 2025
<b>Nombre de formations</b>	12	4	5	6	11	17
<b>Nombre de journées stagiaires</b>	8,83	2,33	24,5	138,83	98,3	74,5
<b>Nombre total de jours de formation</b>	5,5	2	4,5	3	5	8,5
<b>Nombre de stagiaires</b>	19	7	44	289	154	447
<b>Nombre moyen de jours par stagiaire</b>	0,5	0,5	1	0,5	0,6	NC

TOTAL	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023	2023 2024	2024 2025
<b>Nombre de formations</b>	90	96	141	86	76	95
<b>Nombre de journées stagiaires</b>	2050,66	962,59	1725	1733,96	1568	2166
<b>Nombre total de jours de formation</b>	142,83	121,5	214,5	107,83	90,5	158,5
<b>Nombre de stagiaires</b>	1848	1642	1838	1876	1528	2471
<b>Nombre moyen de jours par stagiaire</b>	1	0,9	1,4	1,2	1,22	3,85

En 2024-2025, la formation continue en éducation artistique et culturelle (EAC) dans l'académie de Poitiers enregistre une légère hausse du nombre de jours de formation (113 contre 90,5 l'an passé), malgré une poursuite de la baisse du nombre de stagiaires (1 309 contre 1 528 en 2023-2024). Si la moyenne de jours de formation par enseignant reste élevée (6 jours), cette progression masque une réduction importante du volume de formations proposées, passé de 76 à 44 en un an.

Il est à noter que des temps de formation informels sont régulièrement proposés aux enseignantes et enseignants inscrits dans des projets d'EAC. Elles et ils participent donc de façon volontaire à ces formations sur leur temps personnel et sans défraiement pour leurs déplacements. De ce fait, ces formations n'apparaissent pas dans leur parcours de formation continue alors qu'elles viennent clairement enrichir le PEAC de leurs élèves. Ainsi, pour exemple, en Charente-Maritime durant l'année scolaire 2024-2025, 339 enseignantes et enseignants se sont engagés sur ce type de formations, pour un total de 349,5 journées stagiaires non recensées dans les données de l'EAFC.

Dans le premier degré, les disparités départementales persistent, et les volumes restent très variables selon les territoires. Ces évolutions reflètent une tension budgétaire croissante au niveau national, où les efforts sont recentrés sur les fondamentaux, au détriment parfois des disciplines transversales. Pourtant, les pratiques artistiques jouent un rôle essentiel dans la réussite éducative, et leur prise en compte dans les plans de formation demeure un enjeu central pour garantir des projets de qualité en EAC.

Dans ce contexte, il est crucial de réaffirmer l'importance de l'EAC et de préserver les efforts de formation continue, afin de garantir que les enseignants disposent des outils nécessaires pour intégrer efficacement ces pratiques dans leurs enseignements.

## H. L'EAC, une réflexion à l'échelle régionale



À la rentrée 2023, l'éducation aux arts et à la culture est identifiée comme une des soixante politiques prioritaires, à travers l'objectif : « Offrir à chaque élève une éducation artistique et culturelle ».

La feuille de route donnée à notre ministère a décliné des cibles annuelles qui doivent guider une même ambition de déploiement de l'EAC sur tout le territoire. Des objectifs chiffrés ont été atteints pour le premier et le second degré, mais aussi pour l'optimisation dans l'utilisation des fonds de la part collective du pass Culture.

Le bilan 2024-2025 met en évidence les résultats significatifs obtenus dans le déploiement de l'EAC au sein de l'académie, rendus possibles par la méthode de travail mise en place au sein du SIA EAC. Il souligne également les perspectives ouvertes pour la

poursuite de cette dynamique, malgré la fin annoncée de la politique prioritaire à la rentrée 2026 et les incertitudes concernant les moyens qui seront alloués par l'État et les collectivités.

### 1) Articulation entre les trois académies

#### ▪ **Amélioration de la couverture globale EAC des élèves en RANA en 2024-2025**

74% des élèves scolarisés dans les structures scolaires publiques ou sous contrat de la région académique ont été répertoriés comme bénéficiaires d'une action EAC au moins au cours de l'année 2024-2025.

Le retard des écoles en termes d'appropriation de l'outil ADAGE ayant été identifié sur le plan national, il a pu donner lieu à des feuilles de route départementales spécifiques, qui ont permis, notamment dans les départements à forte densité, un pilotage au plus près du terrain pour progresser dans le renseignement des actions EAC pour les plus petits.

En même temps, ADAGE évolue techniquement pour afficher l'activité EAC à l'échelon des circonscriptions, parlant ainsi mieux aux échelons de gestion, les incitant à rendre visible l'EAC de leurs écoles.

En réponse à la commande politique d'un objectif inter-degrés, les délégations académiques à l'action culturelle ont, au cours de l'année 2024-2025, consolidé leur rôle de services d'accompagnement pédagogique. Elles ont renforcé le dialogue avec les corps en responsabilité du premier degré dans les douze départements de la région académique. Les chiffres montrent que ce pilotage a porté ses fruits.

- **Les variables des territoires de la RANA : le détail des indicateurs**

**Un écart de plus de vingt points subsiste entre les résultats apparents les moins performants de la couverture EAC des élèves des départements de la Charente-Maritime, Deux-Sèvres et celui de la Creuse.**

D'évidence, la visibilité de leur activité artistique est directement compromise par des taux de renseignement plus faibles sur ADAGE (moins de 75% de participation des écoles de ces deux départements quand 100% des écoles de la Creuse et la Haute-Vienne renseignent ADAGE en 2024-2025).

Reste la satisfaction de voir la très forte implication de nombreux territoires pouvant paraître désavantagés par leur enclavement relatif mais qui ont su se saisir de l'offre artistique et culturelle comme moyen de réussite et correctif des inégalités.

## 2) Principes et évolution possible du Service Interacadémique

- **Un partage des enjeux RANA sous trois regards experts**

Le SIA EAC trouve sa réelle efficacité dans le partage de l'information, des données, et des enjeux. Il est un cercle de réflexion, à trois DAAC, éclairé par une approche statistique régionale systématisée.

Il revient à la cheffe de service de prendre en charge la production de ces outils d'analyse pour les trois académies ainsi que le dialogue avec les institutions de dimension régionale.

Une liberté de méthodes et de moyens est parallèlement nécessaire à chaque DAAC pour réussir, car les configurations des délégations, comme des académies elles-mêmes sont différentes.

L'organisation en service inter académique est donc prioritairement d'essence pédagogique. Elle permet de donner un périmètre d'observation et de réflexion plus large, tout en produisant une action adaptée à chaque territoire - approche territorialisée devant constituer une dimension majeure de l'approche EAC.

- **Les évolutions possibles dans la gouvernance concertée du SIA EAC**

**Depuis 2021, la concertation, l'échange, la volonté commune d'agir ensemble selon des moyens et des réalités locales ont forgé la confiance en une organisation inter académique.** La préoccupation de conserver les acquis essentiels que sont la transparence et l'horizontalité a guidé une réflexion conjointe sur les évolutions possibles du SIA EAC jusqu'en 2027.

Le projet de service 2025-2027 cherchera à maintenir cette collaboration fructueuse en évoluant vers une analyse de plus en plus fine des atouts et des faiblesses, des ressources et des besoins des territoires. Le SIA devra chercher les moyens de développer une vision analytique et pratique qui puisse intervenir sur des bassins, des zones, des groupes, à travers les grands ensembles administratifs.

Le SIA EAC devra par ailleurs chercher à établir les liens entre EAC et orientations pédagogiques en fournissant aux différents niveaux de décision des grilles de lecture et d'évaluation des projets qui garantissent la complémentarité et la cohérence des apprentissages.

### 3) Feuille de route 2025-2027

L'action de la DAAC de Poitiers s'articule dans celle du SIA-EAC. Toutes deux s'appuient sur les orientations régionales ayant pour but de garantir un parcours d'EAC pour chaque jeune.

- **Consolider le taux de couverture d'EAC et garantir l'équité territoriale**
  - Piloter la poursuite du 100% EAC à partir de l'analyse régulière des principaux indicateurs délivrés par ADAGE aux différents niveaux de territoire (circonscriptions, communautés de communes, départements, académies, région académique).
  - Poursuivre le travail concerté avec la Drac et les collectivités territoriales pour mutualiser informations, expertises, et optimiser les moyens.
  - Mettre en œuvre les travaux menés au sein du Groupe Territorial Technique de l'EAC (G2TEAC) ou dans le cadre des contrats de territoire EAC (CTEAC).
- **Garantir la qualité pédagogique et artistique des actions d'EAC**
  - Proposer à la communauté scolaire des dispositifs reposant sur les trois piliers de l'EAC et contribuant à l'apprentissage des fondamentaux et au développement des compétences du socle dans leur grande diversité.
  - Accompagner les acteurs de l'EAC (enseignants, personnels de direction et intervenants artistiques, scientifiques ou culturels) dans la co-construction et l'animation de projets reposant sur les trois piliers de l'EAC et contribuant à l'apprentissage des fondamentaux et au développement des compétences du socle dans leur grande diversité.
  - Veiller à la qualité des intervenants référencés dans ADAGE et sur le pass Culture.
  - Encadrer l'attribution des agréments pour les associations qui interviennent devant des élèves dans le cadre scolaire.
- **Favoriser la mise en œuvre de projets d'EAC qui, dans une perspective élargie, contribuent à la formation de la personne et du citoyen, au mieux vivre ensemble, à la lutte contre les discriminations et à l'ouverture au monde**
  - Mettre en valeur la contribution de l'EAC à l'épanouissement personnel des élèves, au climat scolaire et à l'enrichissement des autres parcours éducatifs.
  - Permettre aux élèves de mieux s'approprier leur parcours EAC ; notamment en s'appuyant sur l'outil d'attestation de parcours proposé par ADAGE.

- Sensibiliser les équipes pédagogiques à l'intérêt de l'attestation de parcours fournie par ADAGE.
  - Préconiser d'associer davantage les CVC et les CVL dans la politique EAC des établissements.
  - Articuler les temps de vie scolaires, périscolaires et extrascolaires en encourageant les liens entre acteurs éducatifs et acteurs culturels d'un même territoire.
- **Accompagner les équipes pédagogiques dans une utilisation rationalisée de la part collective du pass Culture**
    - Repérer et soutenir, grâce aux outils fournis par ADAGE, les classes et/ou les niveaux les moins touchés par l'EAC dans l'établissement.
    - Former les chefs d'établissement et les référents cultures afin d'assurer un bon pilotage des moyens fléchés vers l'EAC.
    - Instaurer une hiérarchisation qualitative des pré-réservations.
    - Prendre appui sur les reportings académiques fournis par la SAS pass Culture pour élaborer des stratégies d'accompagnement au bénéfice des élèves.
  - **Veiller à la formation en EAC de toute personne qui intervient dans le premier degré, le second degré et l'accueil collectif de mineurs**
    - Proposer des actions de formation permettant de mieux faire envisager l'EAC dans chacune de ses dimensions et selon les différents cadres d'intervention.
    - Renforcer et dynamiser le réseau des référents culture, personnes ressources pour l'accompagnement de projets EAC au sein des établissements du 2<sup>nd</sup> degré.
    - Assurer une plus grande diffusion des propositions offertes par les PRSE et leurs structures culturelles.
    - Assurer une plus grande diffusion des offres d'EAC proposées par les acteurs culturels du territoire (réseau des conservatoires, musées, des médiathèques, des archives, etc.).
    - Étendre, dans la mesure du possible, des actions de formation à l'enseignement privé sous contrat et aux partenaires de l'École.



## Éléments de synthèse en guise de conclusion

Le rapport d'activité 2024-2025 de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) de l'académie de Poitiers dresse un bilan solide dans un contexte national budgétaire contraint. Malgré la suspension brutale de la part collective du pass Culture entre février et octobre 2025, les indicateurs académiques restent globalement très satisfaisants : la couverture EAC atteint 76,9 % tous niveaux confondus, avec 72,4 % dans le premier degré et 100 % dans le second, plaçant l'académie au-dessus des moyennes nationales. Le taux de recensement progresse également, confirmant l'acculturation des équipes aux outils comme ADAGE, grâce à l'accompagnement structuré des référents culture, des coordonnateurs disciplinaires et des conseillers pédagogiques.

La réussite de cette dynamique s'appuie sur plusieurs leviers : une gouvernance resserrée à travers le SIA-EAC régional, un maillage partenarial dense, l'animation des différents réseaux professionnels (enseignants, personnels de direction, acteurs culturels, conseillers académiques) via des outils efficents et dans leurs temps (webinaires, publications, interface Airtable), et une stratégie de communication efficace (lettre d'actualité, catalogues d'offres interacadémiques). Le lancement réussi du Festival des Arts à l'École – évènement national inédit ayant mobilisé 5 644 élèves venus de la France entière – ainsi que les succès d'Acad'ÔChœur à l'international témoignent de la qualité des projets portés par la délégation.

Néanmoins, certains signaux d'alerte appellent à une vigilance renforcée : la baisse des crédits IMP et de formation continue EAC, les disparités persistantes dans le privé, le tassement de la consommation du pass Culture dans le second degré, et une pression croissante sur les crédits HT2 entre autres. Même si la délégation sait compter sur le soutien de monsieur le Recteur, il conviendra d'anticiper les évolutions budgétaires 2025-2026, de réaffirmer la place de l'EAC dans la formation de tous les enseignants, et de mieux accompagner les territoires fragiles ou peu dotés.

Pour maintenir l'ambition d'un 100 % EAC de qualité, l'année 2025-2026 devra consolider les acquis et développer les complémentarités entre actions locales et dispositifs nationaux. L'EAC n'est pas un supplément d'âme : elle est un levier d'émancipation, de cohésion sociale et de réussite scolaire. La DAAC de Poitiers poursuivra ainsi son rôle moteur au service de l'éducation artistique des élèves et de la vitalité culturelle des établissements.

### Feuille de route de la Délégation Académique à l'Action Culturelle de Poitiers pour 2025-2026

- **Structurer :**

- Consolider l'organigramme de la délégation : accompagner les conseillers actuels en menant des entretiens individuels si nécessaire, et préparer le départ déjà annoncé de certains membres.
- Renforcer les connexions professionnelles des conseillers de la délégation au sein du SIA-EAC de la Région Académique Nouvelle-Aquitaine en facilitant l'organisation de réunions trilatérales quand les certains conseillers en expriment le besoin.
- Favoriser, fluidifier et densifier les interactions de l'EAC entre les départements et l'académie de Poitiers : organisation de réunions dédiées aux collègues des départements (1 par mois) et de réunions plénières (1 par mois).

- Renforcer l'action et l'identification des missions des référents culture en établissement : proposition d'un rendez-vous bimestriel, élaboration d'une information sur le rôle et les contours de la mission.
- Animer le réseau des professeurs relais en service éducatif : proposition d'un rendez-vous bimestriel, élaboration d'une information sur le rôle et les contours de la mission, rencontres par bassin et par domaine, valorisation de leurs actions sur les lettres d'actualité et sur le catalogue.
- Construire une dynamique académique sur le développement de la Danse à l'école.
- Mettre en réseau les acteurs du patrimoine et les équipes éducatives.
- Favoriser les relations avec les partenaires institutionnels et culturels : travail de lien par différentes rencontres pour la mise en œuvre de projets partagés et l'ouverture de classe sur son territoire.

- **Densifier :**

- Développer les pratiques artistiques structurantes et épanouissantes des élèves dans le temps scolaire et périscolaire.
- Solidifier la compréhension et la communication des bienfaits des pratiques artistiques des élèves sur leur développement personnel : réalisation d'affiches et de documents à destination des professeurs, des personnels de direction, des élèves et des parents.
- Positionner l'EAC comme un levier de réussite scolaire.
- Augmenter la formation de l'ensemble des agents de l'académie de Poitiers à l'accompagnement au développement de l'éducation artistique et culturelle.
- Développer la dimension pédagogique de l'EAC auprès des équipes éducatives.
- Poursuivre la valorisation de la CSTI au sein de l'EAC.

- **Valoriser :**

- Soutenir le développement des chœurs académiques d'adolescents et d'enseignants qui témoignent de l'action positive de l'école auprès du grand public.
- Développer, en étroite collaboration avec la DRAC, les dispositifs de remédiation scolaire par les ateliers des arts avec une attention particulière pour les élèves en situation de handicap ou présentant des difficultés diverses.
- Accompagner les classes à horaires aménagés et mettre en avant l'action bénéfique de l'apprentissage des arts sur le reste des apprentissages.
- Diffuser auprès de nos acteurs des actions positives de l'EAC via la lettre d'actualités : création de "focus" sur certains domaines, en fonction des actualités.
- Pérenniser le Festival des Arts à l'École, évènement unique en France et répondant à une demande des enseignants, des élèves et des équipes pédagogiques au sens large.
- Mettre en œuvre un laboratoire sur la structuration d'une Union Nationale des Arts et de la Culture.



